
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 27 janvier 2020
13 h**

**Séance tenue le lundi 27 janvier 2020
Salle du conseil de l'hôtel de Ville, Édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pausé, M. Lionel Perez, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLU.E.S :

M. Dominic Perri.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLU.E.S :

M. Richard Guay.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LA PROPOSITION D'AJOUTER UN ARTICLE À L'ORDRE DU JOUR, SOIT LA MOTION DE L'OPPOSITION OFFICIELLE INTITULÉE « MOTION D'URGENCE POUR DEMANDER LA TENUE D'UNE SÉANCE PLÉNIÈRE SUR L'ENJEU DE LA FERMETURE DES DEUX CENTRES DE TRI DE MONTRÉAL » :

M. Dominic Perri.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LA PROPOSITION D'AJOUTER UN ARTICLE À L'ORDRE DU JOUR, SOIT LA MOTION DE L'OPPOSITION OFFICIELLE INTITULÉE « MOTION D'URGENCE POUR DEMANDER LA TENUE D'UNE SÉANCE PLÉNIÈRE SUR L'ENJEU DE LA FERMETURE DES DEUX CENTRES DE TRI DE MONTRÉAL » :

M. Richard Guay.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 80.01 (42.04) :

M. Dominic Perri.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 80.01 (42.04) :

M. Richard Guay.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
 M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
 Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice
 Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

Avant de déclarer la séance ouverte, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, souhaite reconnaître que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la nation Kanien'keha;ka (Mohawk) de son hospitalité en ce territoire non cédé. Elle invite les membres du conseil à observer un moment de recueillement. Puis, elle déclare la séance ouverte.

En cette première séance du conseil de Ville de 2020, la présidente du conseil prend un moment pour souhaiter aux personnes présentes ainsi qu'à celles et ceux écoutant les débats à distance, ses meilleurs vœux pour la nouvelle année. Elle prend l'engagement d'agir dans le meilleur intérêt de ce conseil lors de ses décisions et de protéger les droits de parole de toutes et tous. La présidente invite les membres à tenir des débats sereins à la hauteur des attentes des Montréalaises et des Montréalais.

La présidente du conseil dépose un nouveau plan de banquettes qui reflète les changements de places à compter des présentes; le conseiller Craig Sauvé occupera désormais le fauteuil qui était assigné au maire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, M. Luc Rabouin et M. Rabouin celui du conseiller Sauvé.

Au chapitre des célébrations internationales, la présidente du conseil signale les événements suivants : le 1^{er} janvier 2020 la « Journée mondiale de la paix »; le 24 janvier 2020 la « Journée internationale de l'éducation » et le 27 janvier 2020 la « Journée de la mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité ».

La présidente du conseil souligne les anniversaires de naissance du mois de janvier des conseillères et conseillers, soient : M. Hadrien Parizeau, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Maja Vodanovic, M. Marvin Rotrand, M. Normand Marinacci et M. François W. Croteau.

Pour terminer, la présidente du conseil invite les membres à participer en grand nombre à la simulation du conseil municipal par des femmes, dans le cadre de Cité Elles Montréal, qui aura lieu les 13 et 14 mars 2020. Elle poursuit et indique que lors de l'assemblée du conseil municipal du 24 février 2020, une soixantaine de femmes débiteront la formation et la simulation du conseil municipal. La présidente sollicite la collaboration d'une vingtaine de personnes élues, qui agiront à titre de mentors, les 13 et 14 mars prochains. Les membres désirant soumettre leurs disponibilités doivent se procurer un formulaire à la table du Greffe, à l'arrière de la salle.

La présidente du conseil remercie les membres pour leur attention et souhaite une excellente session à toutes et à tous.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Recyclage à Montréal - Souhaite que l'Administration revoit le modèle des centres de tri et que de nouvelles solutions soient mises de l'avant / Aimerais que l'Administration approuve la Motion d'urgence déposée séance tenante et qu'un comité plénier puisse débattre de ce dossier

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Quelles sont les actions de l'Administration pour faire face aux problèmes du logement / Souhaite connaître la vision et les mesures qui seront mises en place pour mettre fin à ce problème dans les prochains mois, et plus précisément en matière de logement social
M. Marvin Rotrand	M. Craig Sauv�	Soci�t� de transport de Montr�al (STM) - Aimerais des explications concernant la suspension de M. Frenette, le cas �ch�ant, et souhaite savoir si l'entretien de certains autobus est effectu� par l'entreprise priv�e / Quel est le financement li� � la mise en op�ration des 300 autobus additionnels
M. Giovanni Rapan�	Mme Val�rie Plante (M. �ric Alan Caldwell)	En lien avec une p�tition des citoyens de l'arrondissement de Rivi�re-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et plus pr�cis�ment une nouvelle bretelle d'acc�s sur l'autoroute 25, aimerais savoir o� en est le projet / Exprime le souhait que le projet avance rapidement en misant sur une �troite collaboration entre l'Administration et le minist�re du Transport du Qu�bec afin d'am�liorer la mobilit� dans ce secteur
M. Francesco Miele	Mme Val�rie Plante (M. Jean-Fran�ois Parenteau)	Demande � l'Administration quels sont les plans en mati�re de recyclage si les installations des centres de tri ne sont plus op�rationnelles / Aimerais des justifications sur le contrat octroy� � Rebutis Solides Canadiens, en 2018
Mme Chantal Rossi	Mme Val�rie Plante (M. �ric Alan Caldwell)	Dans le dossier des trottinettes sur le territoire montr�alais, aimerais conna�tre la position de l'Administration en lien avec la Motion d�pos�e par l'opposition officielle, s�ance tenante / Exprime le souhait que le d�bat � ce sujet s'enrichisse
M. Dimitrios (Jim) Beis	Mme Val�rie Plante (M. Robert Beaudry)	Inondations dans l'Ouest de l'�le - Demande la ventilation de la subvention de 50 M\$ du gouvernement f�d�ral / Souhaite l'implication des d�cideurs de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin que ce montant soit utilis� pour trouver des solutions � cette probl�matique

  13 h 37,

Il est propos  par Mme Karine Boivin-Roy

appuy  par M. Francesco Miele

de prolonger la p riode de questions des membres de 15 minutes, conform ment   l'article 57 du *R glement sur la proc dure d'assemblée et les r gles de r gie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agr ee.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Aref Salem	Mme Valérie Plante (M. Luc Rabouin)	Politique d'attribution de subventions aux commerçants des artères en chantier (Politique) – Souhaite que la Politique soit assouplie en ce qui a trait aux critères d'admissibilité et aimerait que les subventions soient accordées durant le présent mandat / Exprime ses préoccupations quant aux critères d'admissibilité
M. Abdelhaq Sari	Mme Valérie Plante (M. François W. Croteau)	Environnement 5G – Aimerait savoir où en est le projet de création d'un comité permanent comprenant entre autres une représentation citoyenne / Questionnement sur la sécurité de l'information concernant la vie privée des citoyens
M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante (Mme Laurence Lavigne Lalonde)	Gaspillage alimentaire – Aimerait que d'autres cibles s'ajoutent à celle des détaillants alimentaires dans la campagne de sensibilisation / Souhaite que ces détaillants deviennent des partenaires et que l'Administration puisse les aider à cette fin

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillères et des conseillers close à 13 h 51.

La présidente cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

À 13 h 51, le leader de la majorité, M. François Limoges, informe les membres du conseil d'une modification qu'il proposera à la séquence de l'ordre du jour, à savoir : d'étudier les articles 7.03 et 51.01 à 20 h 30 immédiatement après la période de questions du public.

CM20 0001

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 27 janvier 2020, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au leader-adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele.

M. Miele, appuyé par le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, dépose pour ajout à l'ordre du jour, sous l'article 65.06, une motion d'urgence intitulée « Motion d'urgence pour demander la tenue d'une séance plénière sur l'enjeu de la fermeture des deux centres de tri de Montréal ».

Un débat s'engage sur la proposition d'ajouter un article à l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'ajouter un article à l'ordre du jour, soit la motion de l'opposition officielle intitulée « Motion d'urgence pour demander la tenue d'une séance plénière sur l'enjeu de la fermeture des deux centres de tri de Montréal ».

La présidente du conseil demande au greffier de procéder à l'appel des voix.

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Clément-Talbot, Bissonnet, Miranda, Hénault, Montgomery, Fumagalli et Rotrand (21)

Votent contre : Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Thuillier, Rabouin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Bourgeois, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Gosselin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau, Puzé, Barbe, Deschamps, Zarac et Rapanà (40)

Résultat : En faveur : 21
Contre : 40

La présidente du conseil déclare la proposition d'ajouter un article à l'ordre du jour, soit la motion de l'opposition officielle intitulée « Motion d'urgence pour demander la tenue d'une séance plénière sur l'enjeu de la fermeture des deux centres de tri de Montréal », rejetée à la majorité des voix.

Le débat reprend sur l'article 3.01.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CM20 0002

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 11 décembre 2019

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoît Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 11 décembre 2019, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 21 janvier 2020 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CM20 0003

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 16 décembre 2019

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 16 décembre 2019, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 23 janvier 2020 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2019;
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2019;
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2019.

5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Aucune résolution déposée.

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par Mme Nathalie Goulet

- Réponse écrite à Mme Karine Boivin Roy concernant la distribution gratuite des produits menstruels dans les toilettes publiques des édifices municipaux.

Par M. François W. Croteau

- Réponse écrite à M. Abdelhaq Sari concernant les moyens pour régler les problèmes de couverture en télécommunications de certains bâtiments municipaux.

Par M. Éric Alan Caldwell

- Réponse écrite à M. Dominic Perri concernant l'étude de la voie Camillien-Houde à sens unique.
- Réponse écrite à M. Aref Salem concernant l'entente-cadre entre la nouvelle Agence de mobilité durable et la Ville de Montréal.

Par M. Benoit Dorais

- Réponse écrite à M. Alan DeSousa concernant l'approbation d'une dérogation temporaire de 2020 à 2026 de la limite du ratio d'endettement, telle qu'elle est définie à la Politique de gestion de la dette, jusqu'à un maximum de 120 %.

7 - Dépôt

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt »

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

- 7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 13 décembre 2019.

-
- 7.02 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019.

CM20 0004

Dépôt du rapport sur la période de l'état d'urgence du 26 avril au 8 mai 2019 dans le cadre des inondations du printemps de 2019, conformément à l'article 51 de la *Loi sur la sécurité civile* et du rapport des dépenses sur les mesures d'urgences à la suite des inondations du 15 avril au 13 septembre 2019

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport sur la période de l'état d'urgence du 26 avril au 8 mai 2019 dans le cadre des inondations du printemps de 2019, conformément à l'article 51 de la *Loi sur la sécurité civile* et le rapport des dépenses sur les mesures d'urgences suite aux inondations du 15 avril au 13 septembre 2019, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

À 14 h 14, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet.

CM20 0005

Bilan annuel 2018 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan annuel 2018 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.05 1196116001

8 – Dépôt de rapports des commissions du conseil

Le vice-président du conseil appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil »

CM20 0006

Dépôt du rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé « Commentaires et recommandations faisant suite au Rapport de recommandations du Bureau de l'inspecteur général concernant le projet de désinfection à l'ozone à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (appels d'offres 10-11277, 10-11257 et 12-12107) »

Mme Manon Barbe, à titre de présidente de cette commission, dépose le rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé « Commentaires et recommandations faisant suite au Rapport de recommandations du Bureau de l'inspecteur général concernant le projet de désinfection à l'ozone à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (appels d'offres 10-11277, 10-11257 et 12-12107) », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

11 - Dépôt de pétitions

Le vice-président du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Par M. Marvin Rotrand

--- Dépôt de lettres d'appui à la « Motion non partisane visant à attribuer le nom de Warren Allmand à un lieu situé sur le territoire de la Ville de Montréal avant le 7 décembre 2021, date qui marquera le cinquantième anniversaire de son décès ».

Par M. Lionel Perez

--- Dépôt de lettres d'appui à la « Motion de l'opposition officielle visant l'adoption par la Ville de Montréal d'une définition de l'antisémitisme dans le but de lutter contre le racisme et la haine envers les juifs ».

15 – Déclaration / Proclamation

Le vice-président du conseil appelle le point « Déclaration / Proclamation »

CM20 0007**Déclaration pour la commémoration de l'attentat de la grande mosquée de Québec**

Attendu que la Ville de Québec a été endeuillée le 29 janvier 2017 par l'attentat commis à la grande mosquée de Québec qui a coûté la vie à six personnes de confession musulmane et a laissé une victime paraplégique;

Attendu que l'attentat de la grande mosquée de Québec a heurté l'ensemble de la communauté musulmane;

Attendu que les Montréalaises et les Montréalais ont fait preuve d'une grande solidarité au lendemain de l'attentat de la grande mosquée de Québec;

Attendu qu'en septembre 2015, le gouvernement provincial a adopté à l'unanimité une motion visant à condamner l'islamophobie, les appels à la haine et à la violence envers les Québécoises et les Québécois de confession musulmane;

Attendu que le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a déclaré en août 2017 que le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'islamophobie sont des poisons pour nos sociétés;

Attendu que le gouvernement fédéral a adopté, en mars 2017, une motion qui stipule qu'il faut endiguer le climat de haine et de peur et condamner l'islamophobie et toutes les formes de racisme et de discrimination religieuse systémiques;

Attendu que l'administration municipale s'est engagée, avec la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale, la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion et la Charte montréalaise des droits et responsabilités, à combattre la discrimination et l'exclusion et à promouvoir des relations interculturelles harmonieuses;

Attendu que Montréal est une ville cosmopolite, que plus de 50 % de sa population est issue de communautés d'origines diverses et que 30 % des Montréalaises et des Montréalais sont membres d'une minorité visible (Statistique Canada, 2011);

Attendu que l'une des responsabilités de la Ville de Montréal est de favoriser l'inclusion de toutes ses citoyennes et de tous ses citoyens et une cohabitation harmonieuse;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- commémore l'attentat de la grande mosquée de Québec, honore la mémoire des victimes, salue le courage du survivant, et témoigne de sa solidarité à l'ensemble de la communauté musulmane;
- continue de lutter contre l'islamophobie et toutes les formes de racisme et de discrimination religieuse systémiques;
- invite la population à commémorer, le 29 janvier, la tuerie de la grande mosquée de Québec afin de témoigner collectivement de sa solidarité.

Un débat s'engage.

Le vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante pour la présentation de la déclaration.

La mairesse prend la parole et présente la déclaration. La mairesse nomme les six victimes de cette tragédie et mentionne que nous serons toujours en pensées avec les familles et les proches des victimes. Elle offre son soutien indéfectible à la Ville de Québec dans cette tragédie et à la communauté musulmane. Pour terminer, la mairesse encourage la population de tout le Québec à éviter les amalgames et à contrer l'intolérance collectivement.

Le vice-président du conseil remercie la mairesse et cède la parole au conseiller Abdelhaq Sari.

Le conseiller Sari prend la parole et mentionne que les mots nous manquent lorsqu'il est question de s'adresser aux orphelins de ces victimes. M. Sari rappelle l'importance de l'écoute, de la tolérance et de la compréhension. Il poursuit et indique que les valeurs du vivre-ensemble doivent à tout prix être mises de l'avant, sans compromis, pour que la haine ne gagne jamais, dans un Québec aux couleurs de la diversité.

Le vice-président du conseil remercie le conseiller Sari et cède la parole au conseiller Dimitrios (Jim) Beis.

Le conseiller Beis prend la parole et présente également les six victimes en indiquant leur âge. Le conseiller ajoute qu'après le choc, la province s'est montrée solidaire en souhaitant briser les préjugés; il rappelle que c'est aussi un devoir pour cette assemblée. Puis, le conseiller Beis invite tous les membres à participer à la semaine de sensibilisation à la confession musulmane.

À 14 h 41, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

M. Perez prend la parole et mentionne que cette tragédie a laissé de lourdes séquelles, en plus des six victimes. M. Perez ajoute que les familles et les proches de ces victimes ont besoin de toute notre aide. Il rappelle l'importance de travailler main dans la main afin de sensibiliser toute la population au concept de « l'autre » qui en fait est « nous », car nous formons un tout en tant que société inclusive. En terminant, il insiste sur notre devoir de mémoire.

La présidente du conseil remercie le chef de l'opposition officielle pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CM20 0008

Déclaration pour le Mois de l'histoire des Noirs

Attendu que le 29^e Mois de l'histoire des Noirs débutera le 1^{er} février et se terminera le 29 février 2020;

Attendu que le thème du Mois de l'histoire des Noirs 2020 est *Ici et maintenant*, et s'inscrit dans une large perspective de valoriser les idéaux d'une jeunesse désireuse de prendre sa place et de faire partie des conversations qui la touche;

Attendu que l'Assemblée nationale a adopté, le 23 novembre 2006, le projet de loi visant à faire de février le Mois de l'histoire des Noirs et que la contribution historique des communautés noires à la société québécoise est soulignée depuis le 1^{er} février 2007;

Attendu que les Noirs contribuent depuis les tout débuts de Montréal à façonner et à enrichir le caractère exceptionnel de la métropole;

Attendu que les personnes issues des communautés noires constituent le plus important groupe de minorité visible dans la métropole;

Attendu que la Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs organise depuis plus d'un quart de siècle des activités qui permettent à la population québécoise de découvrir la richesse et la diversité des communautés noires et rend hommage aux personnes qui se sont illustrées dans différents domaines;

Il est proposé par Mme Magda Popeanu

appuyé par Mme Caroline Bourgeois
Mme Mary Deros
M. Josué Corvil
M. Marvin Rotrand

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- reconnaisse l'apport essentiel des communautés noires dans l'histoire de Montréal;
- 2- encourage la population montréalaise à participer aux activités du Mois de l'histoire des Noirs 2020 afin de souligner l'importance des communautés noires à Montréal;
- 3- invite la population à participer au lancement du 29^e Mois de l'Histoire des Noirs le 29 janvier 2020, à 17 h, au salon Urbain de la Place des Arts.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole à la conseillère Mme Magda Popeanu.

Mme Popeanu prend la parole et mentionne que le Mois de l'histoire des Noirs est un moment important pour souligner et reconnaître la contribution des communautés noires au développement de Montréal. Elle ajoute que cette célébration nous permet de mieux faire connaître la richesse d'une histoire qui a profondément marqué Montréal, une histoire de courage et de ténacité, fondée sur un parcours ponctué d'embûches, de luttes et de résilience. Puis, Mme Popeanu fait la lecture de la Déclaration.

La présidente du conseil remercie la conseillère Popeanu pour son intervention et cède la parole au conseiller Josué Corvil.

M. Corvil souligne que cette année marque le 29^e anniversaire du Mois de l'histoire des Noirs et qu'il s'agit d'une occasion incontournable pour découvrir, apprécier et célébrer les multiples contributions des communautés noires à la vie montréalaise, et ce, dans toute les sphères de la société. M. Corvil expose une partie de notre histoire depuis l'arrivée de la première personne noire au Canada, au 17^e siècle jusqu'à nos jours. Il fait mention des grandes qualités de ces communautés, notamment dans l'adversité. Il invite les membres du conseil à participer en grand nombre aux différentes activités.

La présidente du conseil remercie le conseiller Corvil pour son intervention et cède la parole à la conseillère Mary Deros.

La conseillère Deros mentionne que le Mois de l'histoire des Noirs nous permet de souligner la force, la vitalité, le dynamisme et la résilience des différentes communautés noires à Montréal. Elle insiste sur l'importante contribution de ces communautés aux attraits de la métropole. Elle poursuit en nommant les 12 lauréats choisis cette année par la Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs. Pour conclure, elle insiste sur le pouvoir d'inspiration de ces lauréats qui deviennent des modèles dans notre société.

La présidente du conseil remercie la conseillère Deros pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

15.02

CM20 0009**Déclaration en appui aux Journées de la persévérance scolaire 2020**

Attendu que la campagne dédiée aux Journées de la persévérance scolaire (JPS), qui regroupe plusieurs partenaires, se tiendra du 17 au 21 février 2020, et que ces journées se veulent un temps fort dans l'année, témoignant de la mobilisation autour de la persévérance scolaire;

Attendu que la persévérance et la réussite scolaire font partie des préoccupations des élu.e.s municipaux et que l'éducation est primordiale pour la collectivité montréalaise;

Attendu que les municipalités ont les compétences et les pouvoirs pour influencer directement la qualité de vie des jeunes et des élèves et, du même coup, leur permettre de développer leur plein potentiel;

Attendu que les élu.e.s municipaux collaborent aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de sensibilisation à la réussite éducative, entre autres à travers le comité *Réussite éducative : les élu.e.s s'engagent!* de Concertation Montréal;

Attendu que d'après les données du *Réseau réussite Montréal*, avec un taux de décrochage de 15,9 %, les jeunes Montréalais et Montréalaises décrochent davantage que ceux de l'ensemble de la province et que, même si le taux de diplomation s'améliore depuis quelques années, la situation à Montréal demeure préoccupante;

Attendu qu'il est nécessaire d'intensifier les actions et d'adapter les interventions aux besoins des élèves à risque de décrocher pour assurer la diplomation d'un plus grand nombre de jeunes;

Attendu que Montréal compte près de 84 % des élèves québécois du primaire qui vivent sous le seuil d'un faible revenu et dans les pires conditions de défavorisation et que ces conditions sont préoccupantes en raison de leur ampleur et de leur incidence sur la réussite scolaire des jeunes;

Attendu que les élèves issus des milieux défavorisés présentent de plus grands risques de difficultés et d'abandon scolaires et qu'il faut mobiliser toute la communauté autour de l'école pour briser le cycle des inégalités;

Il est proposé par Mme Nathalie Goulet

appuyé par M. Richard Deschamps
Mme Chantal Rossi
M. Benoit Langevin

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- proclame la semaine du 17 au 21 février 2020 comme étant celle des Journées de la persévérance scolaire;
- 2- appuie cette campagne et invite les élu.e.s à y participer;
- 3- invite toute la communauté à se mobiliser autour de la persévérance scolaire, pour la réussite éducative et pour briser le cycle des inégalités.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole à la conseillère Nathalie Goulet pour la présentation de la déclaration.

La conseillère Goulet prend la parole et présente la déclaration. Elle souligne la grande mobilisation actuellement autour de cet enjeu en précisant que les préoccupations demeurent. La conseillère Goulet fait état de tous les outils à la disposition des élus pour aider à la persévérance scolaire et rejoindre les populations les plus vulnérables.

La présidente remercie la conseillère Goulet et cède la parole à au conseiller Richard Deschamps.

Le conseiller Deschamps prend la parole et met en relief l'importance de l'éducation pour comprendre la société et pour devenir un meilleur individu, notamment. Il ajoute à quel point tous les efforts liés à la persévérance scolaires constituent une solution tangible pour lutter contre la pauvreté.

La présidente du conseil remercie M. Deschamps pour son intervention et cède la parole à la conseillère Chantal Rossi.

La conseillère Rossi mentionne les tristes statistiques en matière de décrochage scolaire, et établit un lien avec la précarité financière dans certains milieux, notamment dans l'arrondissement de Montréal-Nord.

La présidente du conseil remercie Mme Rossi pour son intervention et cède la parole au conseiller Benoit Langevin.

Le conseiller Langevin prend la parole et abonde dans le sens de la conseillère Rossi. Il vante, entre autres, l'immense contribution des organismes communautaires qui jouent un rôle de premier plan pour soutenir les familles dans le besoin et ainsi, aider à la persévérance scolaire. Le conseiller Langevin invite toute la population à communiquer avec les intervenants des écoles pour aider au dialogue à Montréal.

La présidente du conseil remercie le conseiller Langevin pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

15.03

CM20 0010

Déclaration pour la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste

Attendu que la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste est soulignée chaque année le 27 janvier, date de libération du camp d'Auschwitz-Birkenau en 1945;

Attendu que nous soulignons cette année le 75^e anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz-Birkenau;

Attendu que l'Holocauste constitue une tragédie sans précédent dans l'histoire de l'humanité;

Attendu que des millions de personnes, dont les deux tiers des Juifs d'Europe, mais aussi des Tziganes, des Slaves, des personnes handicapées, des Témoins de Jéhovah, des homosexuels, des opposants politiques et des artistes, ont été tués pendant la Seconde Guerre mondiale;

Attendu que les leçons tirées de l'Holocauste doivent nous prémunir contre les dangers de l'extrémisme;

Attendu que la thématique de cette année, *75 ans après Auschwitz - Éducation et commémoration de l'Holocauste pour la justice mondiale*, illustre l'importance, 75 ans après l'Holocauste, d'une action collective contre l'antisémitisme et autres formes de préjugés afin de garantir le respect de la dignité et des droits de l'homme pour tous les peuples du monde;

Attendu que Montréal a accueilli de nombreux survivants et survivantes de l'Holocauste qui ont contribué à développer, à façonner et à enrichir la ville;

Attendu que Montréal est la troisième ville au monde comptant le plus de survivants de l'Holocauste;

Attendu que le Musée de l'Holocauste de Montréal, fondé en 1979 sous le nom de Centre commémoratif de l'Holocauste de Montréal, œuvre depuis plus de 40 ans à éduquer et à sensibiliser la population sur le génocide de millions de personnes juives;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par M. Philippe Tomlinson
M. Lionel Perez
Mme Mary Deros
M. Marvin Rotrand

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- souligne la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste, qui a lieu aujourd'hui, le 27 janvier;
- 2- continue à sensibiliser la population contre l'extrémisme et l'intolérance, ainsi qu'à promouvoir l'ouverture envers l'autre, l'écoute, l'empathie et la solidarité, afin que plus jamais une tragédie comme l'Holocauste ne se produise.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse de Montréal prend la parole et invite les Montréalaises et les Montréalais à se souvenir de l'Holocauste pour que plus jamais nous ne vivions cette horreur sans nom; elle fait la lecture de la Déclaration.

La présidente du conseil remercie la mairesse et cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand prend la parole et évoque ses rencontres avec des survivants de l'Holocauste dont ses parents. Il poursuit et exprime également sa fierté quant aux mesures mises de l'avant pour la défense des droits de l'homme de nos jours.

La présidente du conseil remercie le conseiller Rotrand pour son intervention et cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Le chef de l'opposition officielle prend la parole et met en garde les populations sur les dangers de l'indifférence. En ce sens, il précise que l'éducation et la connaissance de l'histoire sont primordiales dans le développement d'une société où le vivre-ensemble doit demeurer concrètement au cœur de nos valeurs collectives.

La présidente remercie le chef de l'opposition officielle pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

15.04

À 15 h 33, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0011

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Les industries Fournier inc. pour une période de trois ans, pour l'entretien de trois presses rotatifs de marque Fournier, pour une somme maximale de 231 953,57 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Les industries Fournier inc., d'une durée de trois ans, pour l'entretien de trois presses rotatifs Fournier, pour une somme maximale de 231 953,57 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1193438031
80.01 (20.01)

CM20 0012

Accorder un contrat de gré à gré à SIGMA-RH Solutions inc. pour le renouvellement du contrat d'entretien du logiciel SIGMA-RH.net, pour la période du 3 février 2020 au 2 février 2025, pour une somme maximale de 1 439 544,49 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à SIGMA-RH Solutions inc., fournisseur unique, pour la période du 3 février 2020 au 2 février 2025, pour le renouvellement du contrat d'entretien du logiciel SIGMA-RH.net (CG16 0021), pour une somme maximale de 1 439 544,49 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1197684005
80.01 (20.02)

CM20 0013

Accorder un contrat à Ernst & Young S.R.L., d'une durée de 12 mois, pour l'analyse des modèles d'affaires et de partenariat afin d'assurer un bon déploiement de la 5G sur le territoire montréalais, pour une somme maximale de 781 316 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17245 (3 soum.) / Autoriser un virement budgétaire de 365 543,93 \$ au net en 2020 en provenance des dépenses contingentes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à ERNST & YOUNG S.R.L., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de douze (12) mois pour l'analyse des modèles d'affaires et de partenariat afin d'assurer un bon déploiement de la technologie 5G sur le territoire montréalais, pour une somme maximale de 781 316 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17245;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire de 365 543,93 \$ au net en 2020 en provenance des dépenses contingentes vers le budget du Service des technologies de l'information;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1198113003
80.01 (20.03)

CM20 0014

Autoriser une dépense additionnelle de 794 879,21 \$, taxes incluses, au contrat accordé à Compugen inc. (CG18 0531), pour une variation des quantités des licences Microsoft et une somme additionnelle de 182 469,19 \$, taxes incluses, pour l'acquisition additionnelle des licences des serveurs Microsoft visant à couvrir l'abonnement aux correctifs de sécurité du manufacturier, majorant ainsi le montant total du contrat de 5 299 194,71 \$ à 6 276 543,11 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 794 879,21 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Compugen inc. (CG18 0531), pour une variation des quantités des licences Microsoft et de 182 469,19 \$, taxes incluses et pour l'acquisition additionnelle des licences des serveurs Microsoft visant à couvrir l'abonnement aux correctifs de sécurité du manufacturier, majorant ainsi le montant total du contrat de 5 299 194,71 \$ à 6 276 543,11 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser le directeur Centre Expertise Plateformes et Infrastructures du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1196871002
80.01 (20.04)

CM20 0015

Approuver le projet d'addenda # 7 au contrat avec la firme ESIT Canada Services aux Entreprises Cie (CG17 0257) se rapportant au renouvellement du contrat de maintenance, d'entretien et de support du Système de Gestion des Interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) pour la mise en place de l'interface VIPER, pour une dépense additionnelle de 335 507,81 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 35 088 914,28 \$ à 35 424 422,09 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet d'addenda no 7 au contrat accordé à la firme ESIT Canada Services aux Entreprises Cie (CG06 0101) se rapportant au renouvellement du contrat de maintenance, d'entretien et de support du Système de Gestion des Interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) pour la mise en place de l'interface VIPER, pour une dépense additionnelle de 335 507,81 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 35 088 914,28 \$ à 35 424 422,09 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1195035004
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0016

Accorder un contrat de gré à gré à BMC Software Canada inc. pour l'acquisition, l'utilisation et l'entretien de logiciels spécialisés, pour une période de cinq ans, soit du 31 mars 2020 au 30 mars 2025, pour une somme maximale de 982 410,54 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à BMC Software Canada inc., fournisseur exclusif, pour l'acquisition, l'utilisation et l'entretien de logiciels spécialisés, pour une période de 5 ans, soit du 31 mars 2020 au 30 mars 2025, pour une somme maximale de 982 410,54 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur Centre Expertise Plateformes et Infrastructures à signer tous les documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1198410003
80.01 (20.06)

CM20 0017

Conclure une entente d'achat contractuelle, d'une durée de 36 mois, avec deux options de renouvellement de 12 mois, pour la fourniture et la livraison de thiosulfate de calcium utilisés dans les usines de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs et Atwater - Montant total de l'entente : 558 015,77 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19 17864 (Lot 1, 1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente d'achat contractuelle, d'une durée de 36 mois avec possibilité de deux options de renouvellement de 12 mois, pour une durée maximale de 60 mois, par laquelle Univar Canada ltée, seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la fourniture et la livraison de thiosulfate de calcium utilisé dans les usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs, aux prix unitaires de sa soumission, pour une somme maximale de 507 287,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17864 (Lot 1);
- 2- d'autoriser une dépense de 50 728,71 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences du lot 1;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de l'agglomération, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1197100005
80.01 (20.07)

CM20 0018

Exercer la deuxième option de prolongation du contrat accordé à Messer Canada inc. (Linde Canada Ltée) (CG16 0014), pour une durée de 12 mois, et autoriser une dépense de 525 752,61 \$, taxes incluses, pour la fourniture de gants de travail, majorant ainsi le montant total de 2 436 406,41 \$ à 2 962 159,02 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de la deuxième prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle de 525 752,61 \$, taxes incluses, pour la fourniture de gants de travail pour la période du 28 janvier 2020 au 27 janvier 2021, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Messer Canada inc. (CG16 0014), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 436 406,41 \$ à 2 962 159,02 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1198719001
80.01 (20.08)

CM20 0019

Conclure une entente-cadre avec Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc., d'une durée de 36 mois, avec une option de renouvellement de 12 mois, pour des services techniques de nettoyage, de gestion et de disposition de matières résiduelles aux usines de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs et/ou Atwater, pour une somme maximale de 351 941,35 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17854 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente d'achat contractuelle, d'une durée de 36 mois avec une option de renouvellement de 12 mois, par laquelle Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc., seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services techniques de nettoyage, de gestion et de disposition de matières résiduelles aux usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs, pour une somme maximale de 351 941,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17854;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1198147002
80.01 (20.09)

CM20 0020

Accorder un contrat de services professionnels à la firme SIMO Management inc., pour l'inspection de chambres d'aqueduc souterraines sur le réseau d'aqueduc principal, pour une période de 12 mois - Dépense totale de 998 158,84 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17743 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à SIMO Management inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'inspection de chambres d'aqueduc souterraines sur le réseau d'aqueduc principal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 867 964,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17743;
- 2- d'autoriser une dépense de 130 194,63 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1197090001
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0021

Conclure des ententes-cadres avec les firmes suivantes Cofomo inc. (lot 1, pour une somme de 970 916,74 \$, taxes incluses et lot 3, pour une somme de 551 824,81 \$, taxes incluses) et Levio conseils inc. (lot 5, pour une somme de 239 435,44 \$, taxes incluses, lot 6, pour une somme de 250 645,50 \$, taxes incluses et lot 7, pour une somme de 327 678,75 \$, taxes incluses), pour une durée de 30 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services professionnels en architecture TI et analyse de marché - Appel d'offres 19-17746 (7 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure des ententes-cadres avec la firme ci-après désignée pour les lots 1 et 3, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 30 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services spécialisés en architecture TI et en analyse de marché, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17746 :

Firme	Description	Montant (taxes incluses)
Cofomo inc.	Lot 1 - Services d'architecture TI en développement de solutions	970 916,74 \$
Cofomo inc.	Lot 3 - Services d'architecture TI spécialisés en technologies des télécommunications	551 824,81 \$

- 2 - de conclure des ententes-cadres avec la firme ci-après désignée pour les lots 5, 6 et 7, seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 30 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services spécialisés en architecture TI et en analyse de marché, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17746 :

Firme	Description	Montant (taxes incluses)
Levio conseils inc.	Lot 5 - Services d'architecture TI spécialisés en mégadonnées et intelligence artificielle	239 435,44 \$
Levio conseils inc.	Lot 6 - Services d'architecture TI spécialisés en gestion des services TI (ITSM) et en gestion des actifs TI (ITAM)	250 645,50 \$
Levio conseils inc.	Lot 7 - Services d'architecture TI spécialisés en bureautique (postes de travail, logiciels)	327 678,75 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1197297003
80.01 (20.11)

CM20 0022

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 153 500,23 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat octroyé à SIR Solutions inc. (CG16 0339) pour des licences additionnelles, des services de support et de maintenance associés à ces licences et pour les services professionnels requis pour effectuer des adaptations au système de points de vente (SPDV), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 495 249,88 \$ à 1 648 750,11 \$, taxes incluses / Approuver un projet d'addenda no 1 à cette fin / Autoriser une enveloppe de contingences de 58 982,18 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'addenda no.1 et d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 153 500,23 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de licences additionnelles, des services de support et de maintenance associés à ces licences, et pour les services professionnels requis pour effectuer des adaptations au système de points de vente (SPDV), dans le cadre du contrat octroyé à la firme SIR Solutions inc., (CG16 0339), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 495 249,88 \$ à 1 648 750,11 \$, taxes incluses;

- 2- d'autoriser une dépense de 58 982,18 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1197684003
80.01 (20.12)

CM20 0023

Autoriser l'utilisation des crédits prévus pour des services additionnels et des dépenses admissibles (contingences) afin d'augmenter le nombre d'heures disponibles en honoraires professionnels, dans le cadre du contrat de services professionnels avec SNC-Lavalin et Réal Paul architecte (CG14 0470), pour une somme maximale de 3 132 842,02 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser l'utilisation des crédits prévus pour services additionnels et dépenses admissibles (contingences), soit une somme maximale de 3 132 842,02 \$, taxes incluses, afin d'augmenter le nombre d'heures disponibles en honoraires professionnels, dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à SNC-Lavalin et Réal Paul architecte (CG14 0470);
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1193438032
80.01 (20.13)

CM20 0024

Résilier le contrat de services professionnels avec les firmes Archipel architecture inc. et WSP inc. (CG15 0760) pour les services en architecture et en génie de bâtiment, dans le cadre du projet de réfection du 5^e étage du bâtiment situé au 775, rue Gosford, pour une somme maximale de 731 413,46 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de résilier le contrat de services professionnels accordé à Archipel architecture inc. et WSP inc. pour les services en architecture et en génie du bâtiment dans le cadre du projet de réfection du 5^e étage de la Cour municipale (0002) située au 775, rue Gosford, dans l'arrondissement de Ville-Marie (CG15 0760);

2- de retourner dans les comptes de provenance les crédits inutilisés.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1190805002
80.01 (20.14)

CM20 0025

Accorder un contrat de services professionnels à FNX INNOV inc. pour la préparation d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'un traitement secondaire à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 1 009 566,73 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17708 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à FNX INNOV inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la préparation d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'un traitement secondaire à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 917 787,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17708;
- 2- d'autoriser une dépense de 91 778,79 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière d'agglomération - eau et égouts;
- 4- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1193438037
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0026

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de The Westbury 1 limited Partnership, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant d'une superficie de 1 765,6 mètres carrés, situé du côté est de la rue Mackenzie et au nord de l'avenue Mountain Sights, constitué du lot 6 049 218 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme de 708 000 \$, plus les taxes applicables / Accorder mainlevée pure et simple de l'hypothèque créée en faveur de la Ville de Montréal et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 20 janvier 2017, sous le numéro 22 860 813, afin de garantir l'accomplissement des engagements relatifs à la réalisation de logements sociaux et communautaires

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la Société en commandite Le Westbury 1 / The Westbury 1 Limited Partnership, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant d'une superficie de 1 765,6 mètres carrés, situé du côté est de l'avenue Mountain Sights à l'angle de la rue Mackenzie, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, constitué du lot 6 049 218 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 708 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'accorder la mainlevée pure et simple de l'acte d'hypothèque publié le 20 janvier 2017, au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 22 860 813, et signer l'acte de mainlevée;
- 3- d'autoriser la Ville à signer l'acte conditionnellement à ce que son représentant désigné ait reçu du Service de l'habitation une confirmation écrite que les matériaux accumulés sont retirés et que le terrain est nivelé, le tout à la satisfaction du Service de l'habitation;
- 4- d'autoriser le greffier de la Ville à signer le projet d'acte, si selon l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, le projet d'acte est substantiellement conforme au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;
- 5- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1198290005
80.01 (20.16)

CM20 0027

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de The Westbury 2 limited Partnership, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant d'une superficie de 1 959,7 mètres carrés, situé du côté est de la rue Mackenzie, au sud de l'avenue Mountain Sights et au nord de l'avenue Trans Island, constitué du lot 6 049 217 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme de 864 000 \$, plus les taxes applicables

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la Société en commandite Le Westbury 2 / The Westbury 2 limited Partnership, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant d'une superficie de 1 959,7 mètres carrés, situé du côté sud de la rue Mackenzie, à l'ouest de l'avenue Mountain Sights et à l'est de l'avenue Trans Island, constitué du lot 6 049 217 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme de 864 000 \$ plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'autoriser la Ville à signer l'acte conditionnellement à ce que son représentant désigné ait reçu du Service de l'habitation une confirmation écrite que les matériaux accumulés sont retirés et que le terrain est nivelé, le tout à la satisfaction du Service de l'habitation;
- 3 - d'autoriser le greffier de la Ville à signer le projet d'acte, si selon l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, le projet d'acte est substantiellement conforme au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel.
- 4 - d'imputer les dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1198290008
80.01 (20.17)

CM20 0028

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme à but non lucratif Logis 12+, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant d'une superficie de 699,2 mètres carrés, situé du côté sud du boulevard Maurice-Duplessis et légèrement à l'est de l'intersection avec l'avenue Gilbert-Barbier, constitué du lot 1 058 842 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour une somme de 60 000 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 1 058 842 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme à but non lucratif Logis 12+, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un immeuble d'une superficie de 699,2 mètres carrés, situé du côté sud du boulevard Maurice-Duplessis et légèrement à l'est de l'intersection avec l'avenue Gilbert-Barbier, constitué du lot 1 058 842 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour la somme de 60 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - de fermer et de retirer du domaine public le lot 1 058 842 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 3 - d'autoriser la Ville à signer l'acte de vente conditionnellement à ce que Logis 12+ démontre qu'il a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre du Programme AccèsLogis pour la réalisation de son projet;

4 - d'imputer le revenu et la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1198290012
80.01 (20.18)

CM20 0029

Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximal de 4 000 000 \$ pour la réalisation du projet de logement social de la Coopérative d'habitation de la Montagne verte, dans l'arrondissement de Ville-Marie

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximal de 4 000 000 \$ pour la réalisation du projet de logement social de la Coopérative d'habitation de la Montagne verte, dans l'arrondissement de Ville-Marie;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1198207004
80.01 (20.19)

CM20 0030

Accorder un soutien financier non récurrent de 724 750 \$ à l'École des Entrepreneurs du Québec pour le déploiement du projet Succès Croissance en 2020, 2021 et 2022 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 724 750 \$ à l'École des entrepreneurs du Québec pour la réalisation, en 2020, 2021 et 2022 du projet « Succès Croissance »;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1197016003
80.01 (20.20)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0031

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à la Coopérative d'habitation de la Montagne verte, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant d'une superficie 1 142,7 mètres carrés, situé du côté nord de la rue Saint-Jacques et à l'est de la rue de la Montagne, constitué du lot 5 963 496 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour une somme de 1 566 514 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 5 963 496 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à la Coopérative d'habitation de la Montagne verte, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un immeuble constitué du lot 5 963 496 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 142,7 mètres carrés, situé au nord à l'angle des rues Saint-Jacques et de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour une somme de 1 566 514 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- de fermer et de retirer du domaine public le lot 5 963 496 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 3- d'autoriser la Ville à signer l'acte de vente conditionnellement à ce que la Coopérative d'habitation de la Montagne verte démontre qu'elle a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre du Programme AccèsLogis pour la réalisation de son projet;

4- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1184962010
80.01 (20.21)

CM20 0032

Conclure une entente-cadre avec Les industries Centaure Ltée pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangibles utilisées par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 24 mois avec l'option de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 1 529 231,89\$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17639 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois avec une option de prolongation de 12 mois, par laquelle Les industries Centaure Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des munitions de pratique 9mm frangibles, pour une somme maximale de 1 529 231,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17639;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1197026002
80.01 (20.22)

CM20 0033

Conclure une entente-cadre avec Korth Group Ltd pour l'acquisition de munitions de calibre 9mm pour les pistolets de service du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 149 410,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17396 (2 soum., 1 seul conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre, par laquelle Korth Group Ltd, seul soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des munitions de calibre 9mm, pour une somme maximale de 149 410,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17396;

- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1197026001
80.01 (20.23)

CM20 0034

Conclure une entente-cadre avec Sia Partenaires inc. pour la fourniture sur demande de prestations de services professionnels en gestion du changement, afin de mettre en place le projet d'assistance à la gestion des interventions dans le réseau routier (AGIR) de la Ville de Montréal, pour une durée de 36 mois, pour une somme maximale de 526 125,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17876 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre avec Sia Partenaires inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 36 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des prestations de services professionnels en gestion du changement dans la mise en place du projet d'assistance à la gestion des interventions dans le réseau routier (AGIR) de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 526 125,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17876;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1195006005
80.01 (20.24)

CM20 0035

Ratifier l'exercice du deuxième et dernier renouvellement des ententes-cadres collectives avec les firmes Énergie Valero inc. et Pepco Énergie Corp (CG15 0778) pour la fourniture, sur demande, d'essence régulière sans plomb, super sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique et diesel coloré standard, pour une période d'une année se terminant le 3 janvier 2021, pour une somme totale estimée de 10 427 881,89 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de ratifier l'exercice du deuxième et dernier renouvellement des ententes-cadres collectives avec les firmes Énergie Valero inc. et Pepco Énergie Corp. (CG15 0778) pour la fourniture, sur demande, d'essence régulière sans plomb, super sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique et diesel coloré standard, pour une période d'une année se terminant le 3 Janvier 2021, pour une somme totale estimée de 10 427 881,89 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1198528002
80.01 (20.25)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0036

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0602 « Restauration fenêtres » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 8 536 217,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15432 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire St-Denis Thompson inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, un contrat pour réaliser les travaux de construction du lot L0602 « Restauration fenêtres » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 113 514,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15432;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 422 702,95 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1196810002
80.01 (20.26)

CM20 0037

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Deric construction inc. pour les travaux de mécanique, de procédé industriel, de génie civil, d'électricité, d'instrumentation, de contrôle et d'architecture, dans le cadre de la construction d'un système de traitement des odeurs à la station de pompage Rhéaume, dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 6 938 046,27 \$, taxes, contingences et variation de quantités incluses - Appel d'offres public 3295-AE-15 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Construction Deric inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de mécanique, de procédé industriel, de génie civil, d'électricité, d'instrumentation, de contrôle et d'architecture pour la construction d'un système de traitement des odeurs à la station de pompage Rhéaume, dans l'arrondissement de Verdun, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 079 572,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 3295-AE-15;
- 3 - d'autoriser une dépense de 607 957,22 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépenses de 250 516,88 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1193438035
80.01 (20.27)

CM20 0038**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Constructions H2D inc. pour des travaux d'égouts, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'aménagement paysager et sur le réseau de la Commission des services électrique de la Ville de Montréal (CSEM) dans l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, de l'avenue Durocher à l'avenue du Parc - Dépense totale de 13 838 410,14 \$, taxes contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 420412 (8 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Constructions H2D inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égouts, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'aménagement paysager et sur le réseau de la CSEM, dans l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, de l'avenue Durocher à l'avenue du Parc, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 130 389,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 420412 ;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 328 999,07 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 379 021,65 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1197231070
80.01 (20.28)

CM20 0039**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanentes sur l'examen des contrats**

Conclure des ententes-cadre de services professionnels en ingénierie, d'une durée de dix ans, avec FNX-INNOV inc. (12 784 149,58 \$, taxes incluses) et SNC-Lavalin inc. (15 436 424,21 \$, taxes incluses) pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de deux projets sur le réseau principal d'aqueduc - Dépenses totales de 14 701 772,02 \$, taxes et contingences incluses, pour le contrat A et de 17 751 887,84 \$ (contingences incluses) pour le contrat B - Appel d'offres public 19-17711 (contrat A : 2 soum., contrat B: 1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadre avec les firmes ci-après désignées, pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une durée de 10 ans, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en ingénierie pour les études, la conception, la préparation des plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de deux projets sur le réseau principal d'aqueduc, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17771;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
FNX-INNOV inc.	contrat A	12 784 149,58 \$
SNC-Lavalin inc.	contrat B	15 436 424,21 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 1 917 622,44 \$ pour le contrat A et de 2 315 463,63 \$ pour le contrat B, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1196945001
80.01 (20.29)

CM20 0040

Accorder un contrat à 9216-1264 Québec inc. (ARTE) pour la collecte, le transport et le traitement d'articles du réemploi des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, la Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel ainsi que pour la collecte, le transport, le traitement d'articles du réemploi et la gestion des centres de réemploi des écocentres LaSalle et Saint-Laurent, pour une période de 24 mois - Dépense totale de 281 121 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17933 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, 9216-1264 Québec Inc. (ARTE), celui-ci ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la collecte, le transport et le traitement d'articles du réemploi des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, la Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et St-Michel ainsi que pour la collecte, le transport, le traitement d'articles du réemploi et la gestion des centres de réemploi des écocentres LaSalle et St-Laurent, pour une période de vingt-quatre mois, soit pour une somme maximale de 281 121 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17933;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1197075003
80.01 (20.30)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.31) à 80.01 (20.32) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0041

Autoriser une dépense additionnelle de 751 465,26 \$, taxes incluses, pour les contingences dans le cadre du contrat de construction à St-Denis Thompson inc. (CG19 0184) pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, majorant ainsi le montant total à autoriser de 4 696 657,85 \$ à 5 448 123,11 \$, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 751 465,26 \$, taxes incluses, pour augmenter le budget de contingences à un montant maximal total de 1 690 796,83 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson (CG19 0184), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 696 657,85 \$ à 5 448 123,11 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1196810003
80.01 (20.31)

CM20 0042

Autoriser une dépense additionnelle de 566 944,20 \$, taxes incluses, pour les contingences dans le cadre du contrat de construction à 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem) (CG19 0240) pour réaliser les travaux de construction du lot L0201 « Démolition et décontamination » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, majorant ainsi le montant total à autoriser de 3 543 401,23 \$ à 4 110 345,43 \$, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 566 944,20 \$, taxes incluses, afin d'augmenter le budget de contingences à un montant maximal total de 1 275 624,45 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem) (CG19 0240), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 543 401,23 \$ à 4 110 345,43 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1196810004
80.01 (20.32)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.04) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0043

Autoriser le dépôt de demandes de financement auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain et du Programme d'acquisition et de conservation d'espaces boisés

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser le dépôt de demandes de financement auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour les projets d'acquisitions suivants et engager la Ville de Montréal à assumer sa part d'investissement dans ces projets :
 - **Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain**
 - 9,8 ha à Sainte-Anne-de-Bellevue au coût de 5,1 M\$ plus taxes (CG19 0478);
 - 140 ha à Pierrefonds-Roxboro au coût de 73 M\$ plus taxes (CG19 0594);
 - **Programme d'acquisition et de conservation d'espaces boisés**
 - 21,7 ha à L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève au coût de 0,75 M\$ plus taxes (CG19 0591);
 - 0,3 ha à Pierrefonds-Roxboro par promesse de donation (CG19 0608);
- 2 - de désigner la directrice du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, comme personne autorisée à agir au nom de la Ville de Montréal pour ces projets;
- 3 - de confirmer l'engagement de la Ville de Montréal à réaliser les activités de communication énoncées aux demandes de financement;
- 4 - de confirmer l'engagement de la municipalité à devenir propriétaire du terrain acquis en totalité ou copropriétaire indivis avec un organisme admissible;

5 - de confirmer son engagement à assumer un suivi de conservation à des fins écologiques des espaces boisés du terrain visé par les projets par des mesures appropriées;

6 - de confirmer que le greffier de la Ville de Montréal est la personne autorisée à signer la convention avec la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour ces projets.

Adopté à l'unanimité.

80.01 1198169003 (30.01)

CM20 0044

Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la reconstruction à 315 kV de la ligne souterraine Beaumont-Fleury, sur le territoire de la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la reconstruction à 315 kV de la ligne souterraine Beaumont-Fleury sur le territoire de la Ville de Montréal soumis par Hydro-Québec;

2 - d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet à la sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et à titre d'information à la répondante d'Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité.

1198199006
80.01 (30.02)

CM20 0045

Autoriser une dépense additionnelle de 200 000 \$, taxes incluses, pour les services professionnels des avocats du cabinet IMK mandatés pour la représentation de la Ville de Montréal dans le cadre de contrats publics obtenus par les firmes Consultants Aecom inc. et GBI Experts-conseils inc., majorant ainsi le montant total du contrat à 550 750 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser une dépense additionnelle de 200 000 \$, taxes incluses, pour les services professionnels des avocats du cabinet IMK mandatés pour la représentation de la Ville de Montréal dans le cadre de contrats publics obtenus par les firmes Consultants Aecom inc. et GBI Experts-conseils inc., majorant ainsi le montant total du contrat à 550 750 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

1193219008
80.01 (30.03)

CM20 0046

Ratifier la décision d'autoriser une dépense de 568 192,54, taxes incluses, pour l'acquisition de cinq châssis de camion de classes 8 de marque International, conformément à l'entente-cadre 1225677 conclue entre la Ville et Camions Inter-Anjou inc. (CG17 0484)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de ratifier la décision d'autoriser une dépense de 568 192,54, taxes incluses, pour l'acquisition de cinq châssis de camion de classes 8 de marque International, conformément à l'entente-cadre 1225677 intervenue entre la Ville et Camions Inter-Anjou inc. (CG17 0484);
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1194922020
80.01 (30.04)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0047

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 44 736 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 44 736 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1196279003
80.01 (42.01)

CM20 0048

Adoption - Règlement autorisant la transformation et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 3 364 513 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la transformation et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 3 364 513 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance ».

Adopté à l'unanimité.

1195092005
80.01 (42.02)

CM20 0049

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) ».

Adopté à l'unanimité.

1196814005
80.01 (42.03)

Article 80.01 (42.04)

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction de bâtiments, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction de bâtiments, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Aref Salem

d'apporter un amendement au règlement inscrit à l'article 80.01 (42.04) comme suit :

- d'ajouter au 1^{er} Attendu immédiatement après le mot « immobilisations » les mots suivants « qui sont prévues au Programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal »;
- d'ajouter un 2^e « Attendu » qui se lit comme suit : « Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement permettra de faire face aux situations d'urgences ou imprévues et de procéder aux interventions requises »;
- d'ajouter après l'article 5 du projet de règlement, l'article suivant : « 6. Le conseil exige qu'une reddition de compte annuelle lui soit faite incluant la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même cet emprunt ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées »;

Un débat s'engage sur l'amendement du chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez et du conseiller Aref Salem.

À 16 h 05, le leader de la majorité, M. François Limoges, propose de reporter de l'étude de l'article 80.01 (42.04) à une phase ultérieure. La proposition est agréée.

CM20 0050

Adoption - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) ».

Adopté à l'unanimité.

1198097001
80.01 (42.05)

CM20 0051

Adoption - Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

1196814003
80.01 (42.06)

CM20 0052

Nomination de membres au Conseil des arts de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de nommer à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal les personnes suivantes :
 - Monsieur Andrew Tay en remplacement de madame Karla Étienne
 - Madame Ravy Por en remplacement de monsieur Ben Marc Diendéré
 - Monsieur Yves-Alexandre Comeau et madame Alienor Armand Linot pour combler deux postes vacants
- 2- de renouveler le mandat de madame Agathe Alie, à titre de membre;
- 3- de remercier les membres sortants pour leur contribution au Conseil des arts de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1198021003
80.01 (51.01)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0053

Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron ltée pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet d'enfouissement Laurentien-Lachapelle (projet de l'entente 83-89 - Volet 10 km), pour une somme maximale de 539 987,89 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 janvier 2020 par sa résolution CE20 0005;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Vidéotron ltée, pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet d'enfouissement Laurentien-Lachapelle (projet de l'entente 83-89 – Volet 10 km), pour une somme maximale de 539 987,89 \$, taxes incluses;

- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1190025006

CM20 0054

Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron ltée pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet d'enfouissement de la rue Saint-Patrick (projet de l'entente 83-89 - Volet 10 km - Fiche 50), pour une somme maximale de 103 359,21 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 janvier 2020 par sa résolution CE20 0006;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Vidéotron ltée, pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet d'enfouissement Saint-Patrick (projet de l'entente 83-89 – Volet 10 km), pour une somme maximale de 103 359,21 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1190025007

Article 20.03

Accorder un contrat à GFL Environnemental inc. pour le transport et la fourniture d'un compacteur et de conteneurs pour la cour de voirie du 2915, rue Sainte-Catherine Est et pour le transport du compacteur avec conteneur intégré de la cour de voirie du 1800, chemin de la Remembrance, pour une période de 45 mois - Dépense totale de 262 232 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17817 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0030;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire GFL Environnemental inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le transport et la fourniture d'un compacteur et de conteneurs pour la cour de voirie du 2915, Sainte-Catherine Est et pour le transport du compacteur avec conteneur intégré de la cour de voirie du 1800, chemin de la Remembrance (Lot 18), pour une période de 45 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 262 232 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17817;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 16 h 16, à la demande du leader de la majorité, M. François Limoges, le conseil reporte l'étude de l'article 20.03 à une phase ultérieure, soit dès le retour du responsable du dossier, le conseiller Jean-François Parenteau, afin de lui permettre d'exercer son droit de réplique.

CM20 0055

Accorder un contrat de gré à gré à Astral Affichage pour la fourniture d'espaces publicitaires dans le réseau de la Société de transport de Montréal ainsi que sur le réseau d'affichage extérieur d'Astral pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 348 374,25 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0033;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Astral Affichage, fournisseur exclusif, pour l'achat d'espaces publicitaires dans le réseau de la Société de transport de Montréal (STM) ainsi que sur le réseau d'affichage extérieur d'Astral pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 348 374,25 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1196756004

Article 20.05

Approuver la résiliation du contrat accordé à Hollywood Nettoyage Spécialisé pour les services de gestion des brigades alternées dans 15 arrondissements au montant de 839 274,38 \$, taxes incluses (CM18 1491)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0035;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de résilier le contrat octroyé à la firme Hollywood Nettoyage Spécialisé (CM18 1491) pour les services de gestion des brigades alternées dans 15 arrondissements au montant de 839 274,38 \$, taxes incluses, appel d'offres public 18-17119.

Un débat s'engage.

À 16 h 16, à la demande du leader de la majorité, M. François Limoges, le conseil reporte l'étude de l'article 20.05 à une phase ultérieure, soit dès le retour du responsable du dossier, le conseiller Jean-François Parenteau, afin de lui permettre d'exercer son droit de réplique.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0056

Résilier le contrat d'Axe Construction inc. (CM17 0135) / Accorder un contrat à Axe Construction inc. pour les travaux de la rénovation de la cour de services Dickson (bâtiment 0435), lot 1, située au 2150, rue Dickson, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 8 197 526,35 \$, taxes incluses - Appel d'offres IMM - 15498-1 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0042;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de résilier le contrat de travaux 15068 (CM17 0135), octroyé le 20 février 2017 à la firme Axe Construction inc.;
- 2- d'accorder à Axe Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux de la rénovation de la cour de services Dickson (bâtiment 0435), lot 1, située au 2150, rue Dickson, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 295 195,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-5498-1;
- 3- d'autoriser une dépense de 944 279,37 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 958 051,20 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1195364002

CM20 0057

Autoriser une dépense additionnelle de 2 126 400 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour la réalisation des travaux supplémentaires à l'aréna Denis Savard et à l'Auditorium de Verdun, dans l'arrondissement de Verdun, dans le cadre du contrat accordé à Groupe Axino inc. (CM18 0510), majorant ainsi le montant total du contrat de 42 406 904,39 \$ à 44 015 916,90 \$, taxes et contingences incluses / Autoriser la réduction du montant des incidences de 1 222 680 \$ à 705 292,50 \$, soit une diminution de 517 387,50 \$, taxes incluses, pour une dépense totale de 1 609 012,50 \$, taxes, contingences et incidences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0043;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 2 126 400 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour la réalisation des travaux supplémentaires à l'aréna Denis Savard et à l'Auditorium de Verdun dans l'arrondissement de Verdun, dans le cadre du contrat accordé à Groupe Axino inc. (CM18 0510), majorant ainsi le montant total du contrat de 42 406 904,39 \$ à 44 015 916,90 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1190765002

CM20 0058

Autoriser une dépense additionnelle de 497 234,99 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels basés sur les coûts réels de construction du nouveau Complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont, dans le cadre du contrat accordé à Poirier Fontaine architectes inc. et GBI Experts-conseils inc. (CM17 0054), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 528 827,71 \$ à 3 026 062,70 \$, taxes incluses / Approuver un projet d'addenda No.1 à cet effet / Autoriser un budget additionnel d'incidences de 114 975 \$, taxes incluses, pour les services professionnels de communication et de gestion environnementale des sols - Majorant la dépense totale de 2 908 151,86 \$ à 3 520 361,85 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0050;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 497 234,99 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels et des contingences liés au coût réel du projet de construction d'un nouveau Complexe aquatique au Centre Rosemont;
- 2- d'approuver un projet d'addenda modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Poirier Fontaine architectes inc. et GBI Experts-conseils inc., anciennement Beaudoin Hurens inc., ingénieurs, (CM17 0054), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 528 827,71 \$ à 3 026 062,70 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser une dépense additionnelle de 114 975 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences pour les services professionnels en communication et en gestion environnementale des sols, majorant la dépense totale de 2 908 151,86 \$ à 3 520 361,85 \$, taxes incluses;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1198385002

CM20 0059

Accorder un contrat de gré à gré à la Compagnie de chemin de fer du Canadien Pacifique, fournisseur exclusif, pour des services d'ingénierie et de signaleur du CP dans le cadre des travaux de réfection du pont Rosemont/Van Horne et du dessus du pont Clark/Van Horne (projet 15-16), pour une somme maximale de 394 019,33 \$ taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0051;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la Compagnie de chemin de Fer du Canadien Pacifique, fournisseur exclusif, pour des services d'ingénierie et de signaleur du CP dans le cadre des travaux de réfection du pont Rosemont/Van Horne et du dessus du pont Clark/Van Horne (projet 15-16), aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 394 019,33 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme reçu en date du 6 décembre 2018;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1197231080

CM20 0060

Accorder un contrat de gré à gré à La Bande à Paul pour le projet de médiation expérientielle du parcours des phytotechnologies - Station Maîtrise des plantes envahissantes, pour une somme maximale de 149 467,50 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0052;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à La Bande à Paul pour le projet de médiation expérientielle du parcours des phytotechnologies - Station Maîtrise des plantes envahissantes, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 149 467,50 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 27 novembre 2019;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1193815005

À 16 h 20, à la demande du leader de la majorité M. François Limoges, qui rappelle l'article 80.01 (42.04) dont l'étude avait été reportée à une phase ultérieure, le conseil reprend l'étude de cet article.

CM20 0061 (suite)

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction de bâtiments, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au président du comité exécutif, M. Benoit Dorais.

M. Dorais prend la parole sur l'amendement du chef de l'opposition officielle et du conseiller Salem et indique que l'Administration refuse les changements proposés.

Le débat se poursuit.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de procéder à un vote à main levée sur l'amendement du chef de l'opposition officielle et du conseiller Salem.

La présidente du conseil met aux voix l'amendement du chef de l'opposition officielle et du conseiller Salem et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 16
Contre : 35

La présidente du conseil déclare l'amendement du chef de l'opposition officielle et du conseiller Salem rejeté à la majorité des voix.

Le débat se poursuit sur l'article 80.01 (42.04).

La présidente du conseil cède la parole au président du comité exécutif, M. Benoit Dorais afin qu'il exerce son droit de réplique.

La présidente du conseil indique à M. Dorais que les expressions « induit en erreur » ou « n'est pas induit en erreur », qu'elles soient utilisées de façon négative ou positive, sont antiparlementaires et lui demande de les retirer. Ce dernier s'exécute.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de procéder à un vote enregistré sur l'article 80.01 (42.04).

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Thuillier, Rabouin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Bourgeois, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Gosselin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau, Pauzé, Barbe, Deschamps, Zarac, Miranda, Hénault et Rapanà (42)

Votent contre : Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Clément-Talbot, Bissonnet, Montgomery, Fumagalli et Rotrand (19)

Résultat : En faveur : 42
Contre : 19

La présidente du conseil déclare l'article 80.01 (42.04) adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

80.01 1195929003 (42.04)

À 16 h 46, à la demande du leader de la majorité M. François Limoges, qui rappelle l'article 20.03 dont l'étude avait été reportée à une phase ultérieure, le conseil reprend l'étude de cet article.

CM20 0062 (suite)

Accorder un contrat à GFL Environnemental inc. pour le transport et la fourniture d'un compacteur et de conteneurs pour la cour de voirie du 2915, rue Sainte-Catherine Est et pour le transport du compacteur avec conteneur intégré de la cour de voirie du 1800, chemin de la Remembrance, pour une période de 45 mois - Dépense totale de 262 232 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17817 (1 soum.)

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au conseiller Jean-François Parenteau, afin qu'il exerce son droit de réplique.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1198554002

À 16 h 46, à la demande du leader de la majorité M. François Limoges, qui rappelle l'article 20.05 dont l'étude avait été reportée à une phase ultérieure, le conseil reprend l'étude de cet article.

CM20 0063 (suite)

Approuver la résiliation du contrat accordé à Hollywood Nettoyage Spécialisé pour les services de gestion des brigades alternées dans 15 arrondissements au montant de 839 274,38 \$, taxes incluses (CM18 1491)

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au conseiller Jean-François Parenteau, afin qu'il exerce son droit de réplique.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1197286005

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0064

Approuver, conditionnellement à l'adoption du décret, un projet de contrat de collaboration entre la Ville de Montréal et l'Office national du film du Canada relativement à la création de l'oeuvre immersive « Second souffle » d'une valeur de 356 604 \$ / Autoriser le versement d'une somme de 240 709 \$, plus les taxes applicables, à l'Office national du film, aux fins de ce contrat / Demander au gouvernement du Québec l'adoption d'un décret autorisant la Ville de Montréal à conclure le contrat de collaboration avec l'Office National du film du Canada

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0054;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver, conditionnellement à l'adoption du décret, le projet de contrat de collaboration entre l'Office national du film du Canada et la Ville de Montréal, pour une valeur maximale de 356 604 \$, plus les taxes applicables, pour la création de l'oeuvre immersive « Second souffle »;
- 2 - d'autoriser le versement d'une somme de 240 709 \$, plus toutes les taxes applicables, à l'Office national du film du Canada aux fins du contrat de collaboration;
- 3 - de recommander au gouvernement du Québec l'adoption d'un décret autorisant la Ville de Montréal à conclure ce contrat de collaboration avec l'Office national du film du Canada;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1197227002

CM20 0065

Approuver un projet d'acte d'échange par lequel la Ville acquiert, de la compagnie Immeubles D.M.L.G.T. (2014) Limitée, un terrain vacant d'une superficie d'environ 6 768,8 mètres carrés, situé du côté nord du boulevard Maurice-Duplessis, à l'est de la 63^e Avenue, et en contrepartie la Ville cède la 70^e et une partie de la 71^e Avenue non ouvertes, ainsi que deux lots adjacents à la 71^e Avenue, tous situés au sud du boulevard Maurice-Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, d'une superficie totalisant environ 14 204,5 mètres carrés, dont la soulte en faveur de la Ville, représente un montant de 83 000 \$, plus les taxes applicables / Créer trois servitudes d'utilités publiques

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0056;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de fermer et de retirer du registre du domaine public les lots 3 510 517, 3 510 518, 2 159 429, 6 269 326 et 1 250 461, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2- d'approuver un projet d'acte d'échange par lequel la Ville acquiert de la compagnie Immeubles D.M.L.G.T. (2014) Limitée, un terrain vacant constitué du lot 1 508 944 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie d'environ 6 768,8 mètres carrés, situé du côté nord du boulevard Maurice-Duplessis, à l'est de la 63^e Avenue et en contrepartie la Ville cède les lots 3 510 517, 3 510 518 et 2 159 429 constituant l'emprise de la 70^e Avenue non ouverte, le lot 6 269 326 constituant l'emprise d'une partie de la 71^e Avenue non ouverte, ainsi que les lots 1 250 458 et 1 250 461, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés au sud du boulevard Maurice-Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, totalisant une superficie d'environ 14 204,5 mètres carrés. La soulte en faveur de la Ville, représente une somme de 83 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant. L'échange prévoit la création de trois servitudes d'utilités publiques, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1173778004

CM20 0066

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Société en commandite Développements Laurent Clark, aux fins d'assemblage, un immeuble composé d'un terrain vague situé au quadrant nord-est du boulevard De Maisonneuve Ouest et de la rue Clark, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué des lots 5 916 099, 5 916 101 et 6 222 547 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 3 289 570 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0059;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Société en commandite Développements Laurent Clark, et auquel intervient la Société de transport de Montréal, aux fins d'assemblage, un immeuble composé d'un terrain vague d'une superficie au sol de 1 077,5 mètres carrés, situé au quadrant nord-est du boulevard De Maisonneuve Ouest et de la rue Clark, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué des lots 5 916 099, 5 916 101 et 6 222 547 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 3 289 570 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- de consentir à toutes fins que de droit à la modification de la servitude publiée au registre foncier sous le numéro 24 347 333;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1191368006

CM20 0067

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville accorde mainlevée pure et simple de l'inscription du droit de résolution, résultant de l'acte de vente par la Ville de Montréal à 9217-7112 Québec inc, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 23 426 279, relativement à un immeuble ayant front sur la rue Philippe-Lalonde, dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0062;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder la mainlevée pure et simple de l'inscription du droit de résolution résultant de l'acte de vente intervenu entre la Ville de Montréal et 9217-7112 Québec inc., publié le 21 juin 2017, au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 23 426 279, dans l'arrondissement du Sud-Ouest;
- 2- d'autoriser la directrice des transactions immobilières du Service de la gestion et de la planification immobilière, à signer l'acte de mainlevée du droit de résolution, conformément au projet d'acte soumis.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1194396002

CM20 0068

Accorder un soutien financier non récurrent de 40 000 \$ et un soutien logistique estimé à 25 000 \$ au Conseil régional de l'environnement de Montréal afin d'organiser l'édition 2020 du Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0066;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 40 000 \$ et un soutien logistique estimé à 25 000 \$ au Conseil régional de l'environnement de Montréal afin d'organiser le Gala de reconnaissance en environnement et développement durable 2020;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1197731005

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.19 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0069

Accorder un soutien financier de 200 000 \$ à Diversité artistique Montréal sur une période de deux ans, soit 100 000 \$ en 2019-2020 et 100 000 \$ en 2020-2021, pour les activités de la cellule iDAM et la réalisation de son Plan d'action concerté, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2018-2021 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 janvier 2020 par sa résolution CE20 0102;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 200 000 \$ à Diversité artistique Montréal, sur une période de deux ans, pour les activités de la cellule iDAM et la réalisation de son Plan d'action concerté, soit 100 000 \$ en 2019-2020 et 100 000 \$ en 2020-2021, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2018-2021;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1193205011

CM20 0070

Accorder un soutien financier maximal de 500 000 \$ à Solon, pour initier le projet de mobilité de quartier qui s'inscrit dans le cadre du défi des villes intelligentes du Canada / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 janvier 2020 par sa résolution CE20 0104;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier maximal de 500 000 \$ à l'organisme SOLON, pour initier le projet de mobilité de quartier qui s'inscrit dans le cadre du défi des villes intelligentes du Canada;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1197642001

CM20 0071

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat aux firmes Parizeau Pawulski Architectes, Dupras Ledoux inc., Le Groupe Forces et BES inc. pour la fourniture de services professionnels pour la mise en oeuvre des projets d'accessibilité universelle - Dépense totale de 1 250 353,13 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 19-17841 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 janvier 2020 par sa résolution CE20 0097;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Parizeau Pawulski Architectes, Dupras Ledoux inc., Le Groupe Forces et BES inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat pour la fourniture de services professionnels pour la mise en oeuvre des projets d'accessibilité universelle, aux prix de leur soumission, soit pour une somme maximale de 1 000 282,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17841;
- 3- d'autoriser une dépense de 200 056,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 50 014,13 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1190652006

CM20 0072

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Coforce inc. pour le service d'entretien ménager du Biodôme de Montréal et du Planétarium RioTinto Alcan, pour une période de 36 mois - Dépense totale de 3 727 528,42 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17360 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 janvier 2020 par sa résolution CE20 0087;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Coforce inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 36 mois, un contrat de services d'entretien ménager pour le Biodôme et le Planétarium Rio Tinto Alcan, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 241 329,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17360;
- 3- d'autoriser une dépense de 486 199,36 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1197157012

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Le conseil débute l'étude de l'article 30.01.

Article 30.01

Accepter l'offre de service de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville de prendre en charge le financement, la conception, la surveillance et la réalisation des travaux d'une nouvelle rue transversale sous l'autoroute Métropolitaine, à l'ouest de la rue Fabre, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0068;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, de prendre en charge le financement, la conception, la surveillance et la réalisation des travaux d'une nouvelle rue transversale sous l'autoroute Métropolitaine, à l'ouest de la rue Fabre, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Un débat s'engage.

À 17 h, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 27 janvier 2020
13 h**

**Séance tenue le lundi 27 janvier 2020, 19 h
Salle du conseil de l'hôtel de Ville, Édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Lionel Perez, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauv , Mme Anne-Marie Sigouin, Mme  milie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

PR SENCE EN COURS DE S ANCE :

M. Jocelyn Pauz .

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LU.E.S :

M. Dominic Perri et M. Richard Ryan.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LU.E.S :

M. Richard Guay.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS LORS DU VOTE ENREGISTR  SUR L'ARTICLE 42.06 :

M. Dominic Perri, Mme Chantal Rossi, M. Richard Ryan et M. Abdelhaq Sari.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS LORS DU VOTE ENREGISTR  SUR L'ARTICLE 42.06 :

M. Richard Guay.

AUTRES PR SENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur g n ral
M  Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-r dactrice
Mme Marie Desormeaux, Conseill re - analyse et contr le de gestion

Avant de d clarer la s ance ouverte, la pr sidente du conseil, Mme Cathy Wong, souhaite d dier une minute de silence   M. Roger Nicolet,   la suggestion du conseiller Benoit Langevin et de M. Legault, citoyen de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, qu'elle remercie pour cette initiative.

La présidente rend hommage à M. Nicolet, décoré de l'Ordre national et décédé à l'âge de 88 ans, le 18 janvier dernier. Elle poursuit et indique qu'il a travaillé sur des bâtiments et structures emblématiques de la métropole, notamment la Place Ville-Marie, le Village Olympique, la Place Montréal Trust, la Place Bonaventure et qu'il a également collaboré à l'étude qui a mené au pont-tunnel Louis-Hyppolyte-La Fontaine. Au nom des membres de ce conseil, la présidente offre ses sympathies à ses proches et à sa famille.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Les citoyennes et citoyens ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Linda Gauthier	Mme. Rosannie Filato (M. Jean-François Parenteau)	Problèmes reliés au déneigement des débarcadères - Aimerais que cette problématique se règle, de même que le stationnement illégal dans ces endroits / Demande l'adoption d'un règlement à cet effet
M. Richard Viens	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Quels sont les incitatifs à mettre en place afin que la population utilise davantage le transport en commun / Suggestions en lien avec la gratuité du transport en commun
M. Laurian Ionita	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Que fait l'Administration concernant l'augmentation de la valeur d'une propriété / Comment contrôler l'augmentation des taxes foncières
M. René Delbuguet	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Enjeux de sécurité touchant les personnes âgées et les cyclistes - Propose un dégagement de cinq mètres aux intersections et l'utilisation de peinture jaune pour les démarquer / Rappelle l'importance du marquage, de l'éclairage et de la signalisation des traverses piétonnes et souhaite que tous les vélos soient munis d'un éclairage conforme
Mme Maria Zaslavsky	Mme Valérie Plante (M. François Limoges) (M. Lionel Perez)	Demande à quel moment l'Administration pourra définir l'antisémitisme de sorte à criminaliser les groupes suprématistes / Est-ce possible de criminaliser ce courant d'extrême droite
Mme Simone Lucas	M. Lionel Perez	Motion inscrite à l'article 65.04 – Demande des précisions sur la définition de l'antisémitisme / Comment interdire les propos haineux contre Israël et protéger la voix et les droits des Palestiniens
M. Aaron Lakoff	M. Lionel Perez	Motion inscrite à l'article 65.04 – Définition de l'antisémitisme – Souhaite la caractérisation des états sur le plan du racisme, en fonction d'une définition de l'antisémitisme actualisée à cet effet / Proposition afin d'adopter une définition de l'antisémitisme qui inclurait toute forme de haine
M. Neal Roy Mukherjee	M. Benoit Dorais	Questionnement sur le projet d'implantation de la norme ISO 37001 dans l'arrondissement du Sud-Ouest / Souhaite que cette norme puisse être implantée à Montréal

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Gilbert Bauer	M. Sylvain Ouellet (M. Benoit Dorais)	Est-ce que l'Administration a l'intention de privatiser le Service de l'eau et de tarifier l'eau dans les résidences / Quels sont les plans de l'Administration concernant une tarification aux résidents au regard de la gestion de leurs déchets
Mme Lisa Mintz	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Falaise St-Jacques – Clarifications demandées quant au plan d'aménagement à la suite du marquage de nombreux arbres / Aimerais connaître les réponses de la Ville concernant les recommandations contenues dans le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal
Mme Geneviève Cocke	M. François W. Croteau	Réseau 5G sur le territoire montréalais – Exprime le souhait qu'il y ait une acceptabilité sociale avant que la Ville aille de l'avant / Suggère d'explorer d'autres solutions plus soucieuses de la protection de l'environnement Dépôt d'un document
M. Stéfan Dzakovic	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet)	Questionne les engagements de l'Administration en matière d'accessibilité et souhaite connaître le plan d'action en cette matière / Est-ce qu'il y aura des changements cette année
M. Severino Caetano	Mme Valérie Plante (M. Pierre Lessard-Blais) (Sylvain Ouellet)	Refoulement d'égouts - rue Cadillac - Est-ce que la mairesse est au courant du constat d'infraction que le citoyen a reçu / Quelle est la solution pour protéger sa résidence des inondations en dépit de l'installation d'une pompe conforme

À 20 h 08,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de prolonger la période de questions des citoyennes et des citoyens de 30 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Raymond Stone Iwaasa	Mme Valérie Plante	Souhaite que l'Administration travaille de concert avec le peuple Mohawk pour la protection de l'eau / Suggère des pistes de réconciliation
M. Hughes Poitras	Mme Valérie Plante (M. Pierre Lessard-Blais)	Refoulements d'égouts dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Demande des inspections des égouts dans le secteur / Exprime le souhait d'une vérification sur l'efficacité des puisards Dépôt de document
Mme Linda Poirier	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry) (M. Jean-François Parenteau)	Érablière urbaine - Peut-on travailler avec d'autres organismes afin de mettre en place le meilleur modèle / La citoyenne demande s'il y a un arrondissement intéressé à son projet

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Hedy Dab	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Création du parc-nature Turcot-La falaise – Demande des informations sur le projet / Aimerais savoir si des études de faisabilité sont en cours concernant la dalle-parc
M. Gaétan Mailloux	M. Sylvain Ouellet (M. Pierre Lessard-Blais)	Refoulements d'égouts dans Mercier–Hochelaga-Maisonneuve - Aimerais des explications à la suite de la réception d'une lettre de l'arrondissement lui demandant d'installer une pompe conforme d'ici 90 jours / Le citoyen souhaite que cette demande soit suspendue jusqu'à ce que tous les éléments liés à l'évaluation de la situation soient connus
M. Louis Langevin	M. Benoit Dorais	Budget 2020 et somme de 153 M\$ prévue pour l'habitation - Le citoyen aimerait que cette dépense soit détaillée sur le compte de taxes / Le citoyen souhaite une meilleure ventilation du compte de taxes
M. Joseph El-Khoury	Me Valérie Plante (M. François W. Croteau)	Environnement 5G – Exprime ses préoccupations concernant le déploiement et les émissions de gaz à effet de serre produites par ce type de réseau / Aimerais savoir si les citoyens auront la possibilité de choisir entre la fibre optique et le réseau 5G Dépôt de document

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyennes et des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil déclare la période de questions du public close à 20 h 40. Elle remercie les sept personnes s'identifiant comme femmes et les 13 personnes s'identifiant comme hommes qui se sont déplacé.e.s pour poser leurs questions et pour faire état de leurs doléances aux membres du conseil.

* aucune personne s'identifiant comme autre n'a posé de question.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

À 20 h 41, le conseil reprend ses travaux avec la poursuite de l'étude de l'article 30.01.

CM20 0073 (suite)

Accepter l'offre de service de l'arrondissement d'Ahuntesic-Cartierville de prendre en charge le financement, la conception, la surveillance et la réalisation des travaux d'une nouvelle rue transversale sous l'autoroute Métropolitaine, à l'ouest de la rue Fabre, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante afin qu'elle exerce son droit de réplique.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0074

Offrir aux arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, d'Anjou, de Lachine, de LaSalle, de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, de Montréal-Nord, d'Outremont, de Pierrefonds-Roxboro, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, de Saint-Laurent, de Saint-Léonard, de Verdun et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les services de l'escouade mobilité pour l'application de leurs règlements sur l'occupation du domaine public, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0069;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'offrir les services de l'escouade mobilité pour l'application de leurs règlements sur l'occupation du domaine public, aux arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, d'Anjou, de Lachine, de LaSalle, de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, de Montréal-Nord, d'Outremont, de Pierrefonds-Roxboro, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, de Saint-Laurent, de Saint-Léonard, de Verdun et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*. Les coûts afférents au fonctionnement de l'escouade mobilité seront assumés par le Service de la concertation des arrondissements.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1197286007

CM20 0075

Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2020 - Dépense de 442 016,27 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0071;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2020;
- 2- d'autoriser le paiement de la cotisation pour l'année 2020 à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain, au montant de 442 016,27 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1194784006

CM20 0076

Approuver la prolongation des heures d'exploitation des permis d'alcool dans les établissements commerciaux de la Société de développement du Quartier Latin, de la Société de développement commercial du Village et de la Société de développement commercial Destination Centre-ville jusqu'à 6 h, la nuit du 29 février au 1^{er} mars, dans le cadre de l'événement la Nuit blanche 2020

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 janvier 2020 par sa résolution CE20 0105;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver la prolongation des heures d'exploitation des permis d'alcool dans les établissements commerciaux identifiés dans le tableau ci-dessous de la Société de développement du Quartier Latin et de la Société de développement commercial du Village, jusqu'à 6 h, lors de la Nuit Blanche, le 1^{er} mars 2020 :

Raison sociale	Adresse
Arcade Mtl	2031, rue Saint-Denis
Les 3 Brasseurs	1660, rue Saint-Denis
Pub L'Abrevoir	403, rue Ontario Est
Bistro à Jojo	1627, rue Saint-Denis
Edgar Hyper Lodge	1738, rue Saint-Denis
Pub L'Île Noire	1649, rue Saint-Denis
Café Hookah Lounge/Patrick's Pub Irish	1699, rue Saint-Denis
Le Saint-Bock Brasserie artisanale inc.	1741, rue Saint-Denis
Turbo Haüs	2040, rue Saint-Denis
Meltdown Esports Bars	2035, rue Saint-Denis
Saint-Houblon	1567, rue Saint-Denis
Le Petit Moscou	323, rue Ontario Est
Le Date Piano Bar	1218, rue Sainte-Catherine Est
District Video Lounge	1365, rue Sainte-Catherine Est
Bar Renard	1272, rue Sainte-Catherine Est

Adopté à l'unanimité.

30.04 1190318033

CM20 0077

Fermer et retirer du domaine public le lot 6 222 547 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé entre la rue Clark, le boulevard De Maisonneuve Ouest et le boulevard Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Ville-Marie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 janvier 2020 par sa résolution CE20 0115;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de fermer et de retirer du domaine public le lot 6 222 547 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1201368001

À 20 h 49, le leader de la majorité, M. François Limoges, appelle les articles 7.03 et 51.01, tel qu'il a été convenu en début de séance.

CM20 0078

Dépôt de l'avis et des recommandations du Conseil jeunesse de Montréal intitulé : « Avis sur l'économie circulaire à Montréal : une transition vers un futur durable »

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le document intitulé « Avis sur l'économie circulaire à Montréal : une transition vers un futur durable », et les recommandations émises à ce sujet par le Conseil jeunesse de Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.03 1197181006

CM20 0079

Nomination de membre au Conseil jeunesse de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0072;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de nommer Mme Sherlyne Duverneau, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat de trois ans, se terminant en janvier 2023, en remplacement de Mme Valérie Du Sablon;
- 2- de remercier Mme Du Sablon pour sa contribution au sein du Conseil jeunesse de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1197181007

CM20 0080

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1198480014

CM20 0081

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 7 062 000 \$ afin de financer les acquisitions de terrains et les travaux d'aménagement relatifs à l'implantation du Réseau de corridors verts

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 062 000 \$ afin de financer les acquisitions de terrains et les travaux d'aménagement relatifs à l'implantation du réseau de corridors verts », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1186689004

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0082

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer les travaux de restauration d'immeubles patrimoniaux municipaux et les coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer les travaux de restauration d'immeubles patrimoniaux municipaux et les coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal à l'assemblée du conseil municipal du 16 décembre 2019 par sa résolution CM19 1388;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer les travaux de restauration d'immeubles patrimoniaux municipaux et les coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal » à l'assemblée du conseil municipal du 16 décembre 2019 par sa résolution CM19 1388;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 novembre 2019, par sa résolution CE19 1832;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer les travaux de restauration d'immeubles patrimoniaux municipaux et les coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1190668001

Règlement 20-001

CM20 0083

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 215 000 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 215 000 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts à l'assemblée du conseil municipal du 16 décembre 2019 par sa résolution CM19 1389;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 215 000 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts » à l'assemblée du conseil municipal du 16 décembre 2019 par sa résolution CM19 1389;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 novembre 2019, par sa résolution CE19 1834;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 215 000 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1196354002

Règlement 20-002

CM20 0084

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (14-036)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (14-036) à l'assemblée du conseil municipal du 16 décembre 2019 par sa résolution CM19 1390;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (14-036) » à l'assemblée du conseil municipal du 16 décembre 2019 par sa résolution CM19 1390;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019, par sa résolution CE19 1978;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (14-036) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1198146006

Règlement 14-036-2

CM20 0085

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (14-037)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (14-037) à l'assemblée du conseil municipal du 16 décembre 2019 par sa résolution CM19 1391;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (14-037) » à l'assemblée du conseil municipal du 16 décembre 2019 par sa résolution CM19 1391;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019, par sa résolution CE19 1979;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (14-037) ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1198146007

Règlement 14-037-3

CM20 0086

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la stabilisation des fondations des bâtiments résidentiels (14-038)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la stabilisation des fondations des bâtiments résidentiels (14-038) à l'assemblée du conseil municipal du 16 décembre 2019 par sa résolution CM19 1392;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la stabilisation des fondations des bâtiments résidentiels (14-038) » à l'assemblée du conseil municipal du 16 décembre 2019 par sa résolution CM19 1392;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019, par sa résolution CE19 1980;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la stabilisation des fondations des bâtiments résidentiels (14-038) ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1198146008

Règlement 14-038-1

CM20 0087

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissements (08-055)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissements (08-055) à l'assemblée du conseil municipal du 16 décembre 2019 par sa résolution CM19 1393;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissements (08-055) » à l'assemblée du conseil municipal du 16 décembre 2019 par sa résolution CM19 1393;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019, par sa résolution CE19 1977;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissements (08-055) ».

Un débat s'engage.

À 21 h 07, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet.

Le débat se poursuit.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, prend la parole et demande que le conseiller Rotrand fasse abstraction des commentaires de membres qui ne siègent plus au conseil municipal et que son intervention ne vise que le dossier présentement à l'étude.

Le vice-président du conseil indique au conseiller Rotrand qu'il doit faire preuve de prudence dans ses propos et l'invite à poursuivre son intervention.

Le débat se poursuit.

Le vice président du conseil cède la parole au conseiller Éric Alan Caldwell qui exerce son droit de réplique.

Le vice-président du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, pour une question de privilège.

M. Perez précise que les faits énoncés par le conseiller Caldwell et il cite : « un débat passé qui n'a pas eu lieu parce que l'opposition officielle a appelé le vote avant la possibilité d'en débattre » sont erronés, puisqu'à ce moment-là, il n'y avait aucun représentant de l'Administration inscrit au tableau pour participer au débat.

Le vice-président du conseil indique que les procédures au moment des faits ont été respectées, déclare l'incident clos et demande au conseiller Caldwell de poursuivre son intervention.

À 21 h 40, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Luis Miranda

de procéder à un vote enregistré sur l'article 42.06.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Thuillier, Rabouin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Bourgeois, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Sigouin, Gosselin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau et Puzé (35)

Votent contre : Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Décarie, Clément-Talbot, Bissonnet, Barbe, Deschamps, Zarac, Miranda, Hénault, Rapanà, Montgomery, Fumagalli et Rotrand (23)

Résultat : En faveur : 35
Contre : 23

La présidente du conseil déclare l'article 42.06 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

42.06 1190566001

CM20 0088

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », visant à remplacer le secteur de densité de construction 14-14 situé au sud de la voie ferrée par le secteur 14-13 et à élargir les paramètres du secteur 14-13 à même une petite partie du secteur 14-09 pour le terrain situé au coin de la rue Notre-Dame Est et de l'avenue Meese

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant à remplacer le secteur de densité de construction 14-14 situé au sud de la voie ferrée par le secteur 14-13 et à élargir les paramètres du secteur 14-13 à même une petite partie du secteur 14-09 pour le terrain situé au coin de la rue Notre-Dame Est et de l'avenue Meese à l'assemblée du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve du 4 novembre 2019, par sa résolution CA19 27 0356;

Vu la résolution CA19 27 0356 du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve à sa séance du 4 novembre 2019, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le mardi 26 novembre 2019, à 18 h 30, à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, sur ce projet de règlement;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 janvier 2020 par sa résolution CE20 0021;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant à remplacer le secteur de densité de construction 14-14 situé au sud de la voie ferrée par le secteur 14-13 et à élargir les paramètres du secteur 14-13 à même une petite partie du secteur 14-09 pour le terrain situé à l'intersection de la rue Notre-Dame Est et de l'avenue Meese.

Adopté à l'unanimité.

44.01 1195092002

Règlement 04-047-206

Le conseil débute l'étude de l'article 65.01.

Article 65.01**Motion de l'opposition officielle pour instaurer une charte des droits des usagers à la Société de transport de Montréal**

La leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, dépose, avant présentation, une nouvelle version de l'article 65.01 qui se lit comme suit :

Attendu que 365 millions de déplacements sont enregistrés annuellement à la Société de transport de Montréal (STM);

Attendu qu'en 2017, la STM a adopté son Plan stratégique organisationnel 2025 et que le conseil municipal de Montréal l'a également adopté à l'unanimité en 2018;

Attendu que le Plan stratégique organisationnel 2025 vise l'excellence en mobilité et que son objectif premier est d'améliorer l'expérience client;

Attendu que le Plan stratégique organisationnel 2025 de la STM constitue la promesse faite à la clientèle notamment en ce qui a trait à l'offre de service, la ponctualité, le sentiment de sécurité, l'accessibilité ou l'information clientèle pour ne citer que quelques exemples;

Attendu que cette promesse est mesurée sur une base régulière à l'aide d'une foule d'indicateurs qui peuvent être consultés sur le site web de la STM;

Attendu que la STM se montre déjà transparente et imputable face aux résultats et qu'elle met en place des plans d'action quand les normes du *Programme d'excellence de qualité de service* incluses au Plan ne sont pas atteints;

Attendu qu'il peut être fastidieux pour le client de comprendre l'ensemble des promesses faites par la STM en termes de qualité de service;

Attendu que selon un sondage du Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal (CEAF) mené entre novembre 2016 et mars 2017 auprès de 218 répondantes, 191 indiquaient que leur droit de circuler librement dans les lieux publics sans être harcelées n'était pas respecté sur la rue, 147 dans le métro, 109 aux arrêts d'autobus et 90 dans l'autobus;

Attendu que de nombreuses sociétés de transport se sont dotées d'une charte des usagers, comme celle de Toronto, de l'Irlande ou encore en Australie;

Attendu que la STM est membre de l'Association canadienne du transport urbain et que cette dernière a proposé en 2013 un modèle de charte des usagers à ses membres;

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1- que la STM profite de la révision de son Plan stratégique 2025, qui se fera au cours de l'année 2020, afin d'y intégrer une charte des droits et responsabilités des usagers présentant plus clairement sa promesse à la clientèle ainsi que les droits et responsabilités de celle-ci;
- 2- que chacun des éléments qui feront parties de la charte des droits et responsabilités des usagers soit défini de manière concrète et mesurable et que tous fassent l'objet d'une reddition de comptes détaillée annuellement.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

M. Perez soulève une question de privilège demandant le respect, par l'Administration, des règles en vigueur, notamment, lors de l'intervention de la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy.

La présidente du conseil demande au leader de la majorité, M. François Limoges, de s'assurer que les règles en vigueur soient respectées.

Le débat se poursuit.

À 22 h, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, ajourne la séance jusqu'au mardi 28 janvier 2020, à 9 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 27 janvier 2020
13 h**

**Séance tenue le mardi 28 janvier 2020, 9 h 30
Salle du conseil de l'hôtel de Ville, Édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Jérôme Normand et Mme Émilie Thuillier.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLU.E.S :

Mme Sue Montgomery, M. Dominic Perri et Mme Chantal Rossi.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLU.E.S :

M. Richard Guay.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, invite l'assemblée à un moment de recueillement. Puis, elle déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Les citoyennes et citoyens ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Laurian Ionita	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Aimerait des justifications sur le compte de taxes et les dépenses de la Ville / Commentaires sur les dépenses publiques
M. Lucien Pigeon	Mme Laurence Lavigne Lalonde	Neutralité carbone - Le citoyen souhaite la tenue d'une consultation publique afin d'atteindre l'objectif de la neutralité carbone / Suggestion d'un bulletin d'information aux citoyens à ce sujet Dépôt de document
M. Frédéric Thibaud	M. Éric Alan Caldwell (M. Luc Rabouin)	Construction d'un immeuble donnant sur la ruelle rue Rivard et boul. Saint-Joseph (5015, rue Rivard) – Le citoyen se demande si cela est conforme à la politique de développement municipal / Aimerait connaître les pouvoirs des services centraux dans ce projet Dépôt de document
Mme Julie Bellerive	M. Jean-François Parenteau	Recyclage à Montréal – Suggère de profiter de la situation difficile du recyclage pour sensibiliser davantage la population à ce sujet / Commentaires positifs sur l'escouade mobilité et le déneigement, mais exprime des préoccupations concernant des contraventions sur les sites de tournages

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyennes et des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil déclare la période de questions du public close à 10 h 07. Elle remercie la personne s'identifiant comme femme et les trois personnes s'identifiant comme hommes qui se sont déplacé.e.s pour poser leur question et pour faire état de leurs doléances aux membres du conseil.

* aucune personne s'identifiant comme autre n'a posé de question.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Recyclage à Montréal – Quels sont les nouveaux éléments qui expliquent l'arrivée de nouveaux acteurs dans cette industrie / Aimerait connaître le plan d'action de l'Administration pour faire face à la situation actuelle du recyclage à Montréal
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante	Transport collectif et représentations auprès du gouvernement du Québec – Est-ce que la mairesse interviendra à Québec dans ce dossier et le cas échéant, quelle sera la nature de ses interventions / Explications demandées quant à l'absence de Montréal lors des consultations

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Francesco Miele	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau)	Recyclage et contrat accordé à Rebutis Solides Canadiens – Pourquoi l'entreprise veut-elle cesser ses opérations et, le cas échéant, est-ce qu'il y aura une caution pour la Ville / Questionne la période de cinq ans du contrat et sa profitabilité
M. Dimitrios (Jim) Beis	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato) (M. Sylvain Ouellet)	Souhaite l'implantation de mesures pour prévenir les inondations sur le territoire inondé de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro / Aimerais que des fonds soient alloués pour mettre de l'avant des solutions préventives aux inondations dans les secteurs les plus névralgiques

À 10 h 26,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de prolonger la période de questions des membres de 8 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Le leader de la majorité, M. François Limoges propose une prolongation de 7 minutes.

La proposition est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Benoit Langevin	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau)	Comment améliorer le volet du déneigement qui touche les personnes à mobilité réduite / Aimerais une plus grande vigilance au niveau des bateaux-pavés
M. Marvin Rotrand	Mme Rosannie Filato	Entente signée en 2015 entre le SPVM et <i>Montreal Indigenous Community NETWORK</i> – Est-ce que l'Administration va revoir cette entente en donnant un mandat la Commission de la sécurité publique et la tenue de consultations publiques / Exprime le souhait que ce dossier fasse l'objet d'un traitement distinct, plus précisément qu'il ne soit pas traité à l'intérieur de la question du profilage racial en général

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillères et des conseillers close à 10 h 34.

La présidente cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

À 10 h 34, le conseil reprend ses travaux avec la poursuite de l'étude de l'article 65.01.

CM20 0089 (suite)

Motion de l'opposition officielle pour instaurer une charte des droits des usagers à la Société de transport de Montréal

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil cède la parole à la leader de l'opposition officielle afin qu'elle exerce son droit de réplique.

Adopté à l'unanimité.

65.01

CM20 0090

Motion de l'opposition officielle pour empêcher la prolifération des trottinettes à Montréal et privilégier BIXI dans toute nouvelle offre de système de vélo électrique

Attendu que le 19 juin 2019, le ministre des Transports du Québec a adopté l'arrêté ministériel numéro 2019-12 qui autorise, sur le territoire des villes de Montréal et Westmount, la mise en oeuvre du projet-pilote relatif aux trottinettes électriques en location libre-service pour une période de trois ans;

Attendu qu'en prévision de l'arrivée des trottinettes en libre-service sur son territoire, la Ville de Montréal a adopté, au printemps 2019, le *Règlement sur les véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage* (19-026-1), « un des plus sévères au monde », selon l'administration, pour encadrer leur utilisation;

Attendu que devant les nombreux débordements qui ont suivi l'arrivée des trottinettes en libre-service en août 2019, la Ville de Montréal a dû réviser et durcir son Règlement;

Attendu que les règles concernant le stationnement des trottinettes n'ont pas été suivies, tel que l'a rappelé en septembre 2019 le responsable de la mobilité au comité exécutif, et que les trottinettes ont proliféré dans l'espace public au point où certains engins ont été retrouvés dans le métro et dans le canal de Lachine;

Attendu que les vélos et les trottinettes sans ancrage posent un problème de sécurité publique à travers le monde et ont été la cause d'accidents avec morts ou blessés dans certaines villes;

Attendu que, malgré l'obligation en vertu du *Code de la sécurité routière* de porter un casque lors de l'utilisation de vélos et trottinettes électriques, plusieurs utilisateurs n'en portent pas;

Attendu que plus de 1 700 utilisateurs de vélos JUMP ont reçu des avertissements directement de l'entreprise pour les avoir mal verrouillés suite à l'utilisation;

Attendu que la fabrication des trottinettes et leur transport ont un impact environnemental certain, que leur durée de vie est très faible et donc qu'elles ne constituent en rien un ajout écologique à nos modes de transport;

Attendu que les déplacements en trottinettes se substituent majoritairement au transport à vélo, à pied et au transport en commun et que le trajet moyen en trottinette est de 1,5 km;

Attendu que Montréal offre déjà un réseau de vélos en libre-service, BIXI MONTRÉAL (« BIXI »), qui a connu une hausse de 70 % du nombre de déplacements en quatre ans, en plus d'une augmentation significative de ses abonnements et de ses membres actifs d'année en année;

Attendu que BIXI a mis en place un projet pilote de BIXI électrique du 26 août au 15 novembre 2019 et que le déploiement de ce service s'accéléra dans les prochaines années;

Attendu qu'en 2019, une entente de gestion prévoyant un financement de 46 M \$ sur 10 ans a été signée entre la Ville de Montréal et BIXI;

Attendu que ladite entente de gestion reconnaît l'expertise acquise par BIXI dans la gestion d'un système de transport libre-service et identifie BIXI comme un partenaire privilégié dans le domaine de la bicyclette électrique;

Attendu que BIXI est une entreprise locale, contrairement aux autres fournisseurs de vélos et trottinettes en libre-service que sont Lime, Jump ou Bird, et qu'il est dans l'intérêt de tous les Montréalais que la Ville favorise les entreprises locales;

Attendu que plusieurs villes et états ont interdit la location de trottinettes et/ou de vélos électriques en libre-service, tel que l'État de New York, Milwaukee, Bordeaux ou San Francisco;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Langevin

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- ne donne pas suite au projet pilote de 2019 autorisant les trottinettes électriques à circuler sur les chemins publics;
- 2- modifie ses règlements afin d'interdire l'utilisation de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage;
- 3- privilégie BIXI en matière d'offre de service dans le domaine du vélo, incluant la bicyclette électrique, gyropode ou tout autre moyen de transport de ce type;
- 4- offre sa pleine collaboration à BIXI pour l'aider à élargir son offre de services avec les vélos électriques.

Un débat s'engage.

À 10 h 59, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Michel Bissonet.

Il est proposé par M. Éric Alan Caldwell

appuyé par M. François Limoges

de reporter l'étude de l'article 65.02 à la prochaine séance ordinaire du conseil municipal, en vertu du paragraphe 2, de l'article 80, du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Un débat s'engage sur la proposition de reporter l'étude de l'article 65.02 à la prochaine séance ordinaire du conseil municipal

À 11 h 02, le vice-président du conseil suspend les travaux pour quelques minutes afin de permettre aux membres de l'opposition de se consulter.

À 11 h 05, le conseil reprend ses travaux.

Le débat se poursuit.

Le vice-président du conseil cède la parole à la leader de l'opposition officielle Mme Karine Boivin-Roy.

La leader de l'opposition officielle informe le conseil du désaccord de l'opposition officielle concernant la proposition de reporter l'étude de cet article. Mme Boivin-Roy demande que la dissidence des membres de l'opposition officielle soit notée.

Le vice-président du conseil déclare la proposition de reporter l'étude de l'article 65.02 à la prochaine séance ordinaire du conseil municipal adoptée à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

Dissidences : Mme Andrée Hénault
M. Luis Miranda
M. Marvin Rotrand
Tous les membres présents de l'opposition officielle

65.02

CM20 0091

Motion de l'opposition officielle permettant la prolongation des heures d'ouverture de certains commerces situés dans des zones définies

Le conseiller Aref Salem dépose, avant présentation, une nouvelle version de l'article 65.03 qui se lit comme suit :

Attendu que certains commerces canadiens (épicerie, cinéma, musée) ont commencé à offrir des plages horaires spéciales pour les clients ayant certaines sensibilités particulières;

Attendu que la Ville de Montréal doit offrir un environnement concurrentiel aux commerces locaux qui subissent une forte pression des géants du web;

Attendu que de prolonger les heures d'ouverture des commerces sur le territoire de Montréal peut répondre à un besoin du milieu économique, mais entraîne également un certain nombre de défis, notamment en matière de main d'oeuvre et d'acceptabilité sociale;

Attendu que la Ville de Montréal a demandé en 2015 au ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MEIE) d'accorder le statut de zone touristique au centre-ville, au Vieux-Montréal, au Quartier chinois, à l'Île Notre-Dame et au Quartier des spectacles pour une période de 5 ans autorisant ainsi les commerces situés dans cette zone à ouvrir leurs portes 24 h sur 24 h, 7 jours sur 7;

Attendu que, depuis 2014, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a obtenu du MEIE le droit d'ouvrir les samedis et dimanches jusqu'à 20 h pour les commerces situés sur plusieurs artères sur son territoire;

Attendu que le MEIE, la Ville de Montréal et l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal souhaitent que ce dernier soit considéré comme un milieu de vie de choix et une destination prisée pour ses parcs, ses places publiques, ses événements culturels et ses rues commerciales animées et vibrantes;

Attendu que l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est un secteur hautement prisé par les touristes qui accueillent des nombreux visiteurs de partout dans le monde;

Attendu que, depuis 2017, la Ville de Montréal a obtenu les pleins pouvoirs concernant les heures d'ouverture des commerces situés sur son territoire selon l'article 4,2 de la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux*;

Attendu qu'au mois de décembre 2019, des disquaires du Plateau-Mont-Royal et d'autres commerces ont reçu des amendes pour avoir ouvert quelques heures au-delà des heures d'ouverture permises par la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux*;

Attendu que certains petits commerçants spécialisés, compte tenu de leur modèle d'affaire, sont désavantagés quant aux heures d'ouverture permises par la législation actuelle;

Attendu que les commerces ayant été pénalisés quant au non-respect des heures d'ouverture échappent également à la permission accordée par le MEIE à certaines rues commerciales du Plateau-Mont-Royal d'ouvrir jusqu'à 20 h les samedis et les dimanches;

Attendu que la Ville de Montréal ne s'est pas encore dotée d'une réglementation sur les heures d'ouverture des commerces à la suite de l'adoption de la *Loi augmentant l'autonomie de la Ville de Montréal, métropole du Québec*;

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy
M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- que la Ville de Montréal établisse une réglementation sur les heures d'ouverture des commerces sur l'ensemble de son territoire à la suite des pouvoirs accordés par la *Loi augmentant l'autonomie de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, réglementation qui établira des normes pour encadrer la prolongation des heures, notamment en ce qui a trait à l'acceptabilité sociale et la consultation des marchands et arrondissements concernés;
- 2- que d'ici l'entrée en vigueur du règlement, l'administration travaille à une solution rapide pour assurer que les disquaires cessent d'être pénalisés par la situation actuelle et puissent bénéficier des mêmes heures d'ouverture que les libraires.

Un débat s'engage.

Le vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet, cède la parole au conseiller Aref Salem afin qu'il exerce son droit de réplique.

À 11 h 17, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

Adopté à l'unanimité.

65.03

CM20 0092

Motion de l'opposition officielle visant l'adoption par la Ville de Montréal d'une définition de l'antisémitisme dans le but de lutter contre le racisme et la haine envers les juifs

Attendu que la Ville de Montréal s'est engagée le 21 mars 1989 dans sa Déclaration contre la discrimination raciale à combattre « *toutes les formes de discrimination raciale et à favoriser l'accès et la participation pleine et entière de tous les citoyens et de toutes les citoyennes, indépendamment de leur race, couleur, religion, origine ethnique ou nationale, aux différentes sphères de la vie municipale* »;

Attendu que la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* proclame à son article 2 que « *La dignité de l'être humain ne peut être sauvegardée sans que soient constamment et collectivement combattues la pauvreté ainsi que toutes les formes de discrimination, notamment celles fondées sur l'origine ethnique ou nationale, la couleur, l'âge, la condition sociale, l'état civil, la langue, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle ou le handicap* »;

Attendu que la Ville de Montréal a proclamé en 2002, la journée du Yom Ha Shoah « *Journée du souvenir de toutes les victimes de l'Holocauste* » et s'est engagée à reconnaître cette journée de façon récurrente;

Attendu que la Ville de Montréal a créé en 2015 le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence, qui a comme objectif de prévenir la radicalisation menant à la violence et les comportements à caractère haineux;

Attendu qu'à la suite de la Table ronde sur la lutte contre l'antisémitisme à Montréal en 2015, le Service de police de la Ville de Montréal a établi en 2016 un *Module incidents et crimes haineux* lui permettant d'enquêter plus efficacement les signalements et plaintes reçus en matière d'incidents et de crimes haineux;

Attendu que le 26 mai 2016, *l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste*, duquel le Canada est membre, a adopté une définition opérationnelle de l'antisémitisme avec des exemples illustratifs qui constitue un instrument efficace de lutte contre l'antisémitisme dans sa forme moderne et renouvelée;

Attendu que la définition de *l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste* est la plus universellement acceptée et qu'elle a été adoptée dans de nombreux pays dont le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne, l'Autriche, l'Écosse, la Roumanie, la Bulgarie, la Belgique, la République Tchèque, la Suède, la Slovaquie, la Lituanie, la Moldavie, les Pays-Bas, la Hongrie, la Grèce, le Luxembourg, le Portugal et par le département d'État des États-Unis;

Attendu que le 25 juin 2019, le gouvernement du Canada lançait la *Stratégie canadienne de lutte contre le racisme* qui inclut la définition opérationnelle de l'antisémitisme de *l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste*;

Attendu que le 8 février 2017, la ville de Londres au Royaume-Uni a adopté la définition opérationnelle de l'antisémitisme de *l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste*;

Attendu que l'adoption d'une définition assure une compréhension commune du phénomène de l'antisémitisme afin de lutter contre ce fléau social;

Attendu que cette définition guidera les différents services de la Ville de Montréal ayant comme objectif d'œuvrer contre la discrimination, faciliter la collecte de données en lien avec les incidents et crimes haineux antisémites et assurer son rôle d'éducation;

Attendu qu'au cours des dernières années il y a eu recrudescence d'attaques et d'incidents antisémites à travers le monde et au Canada;

Attendu que *Statistique Canada* constate que :

- (a) les Juifs sont le groupe ethnoculturel le plus fréquemment ciblé en ce qui concerne les crimes haineux déclarés par la police;
- (b) les crimes antisémites ont augmenté de 63 % entre 2016 et 2017 et que les crimes antisémites représentent 19 % de tous les crimes haineux au Canada;
- (c) l'année 2017 et l'année 2018 constituent les deux années records en nombre de crimes antisémites depuis l'année 2009;

Attendu que le 27 janvier, jour de l'assemblée du conseil municipal, est aussi la *Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste* instituée par les Nations unies le 1^{er} novembre 2005;

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Mary Deros
M. Marvin Rotrand

Et résolu :

- 1- que la Ville de Montréal adopte la définition opérationnelle de l'antisémitisme formulée par *l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste* :

« *L'antisémitisme est une certaine perception des Juifs, qui peut être exprimée sous forme de haine envers les Juifs. Les manifestations rhétoriques et physiques de l'antisémitisme s'adressent aux individus juifs ou non juifs et/ou à leurs biens, aux institutions communautaires juives et aux installations religieuses.* »

(Source : <https://www.holocaustremembrance.com/fr/définition-opérationnelle-l'antisémitisme-IHRA>)

- 2- que les services de la Ville de Montréal diffusent et utilisent la définition pour leurs besoins respectifs;
- 3- que la Ville de Montréal mandate le Service de la diversité et de l'inclusion sociale à produire un rapport sur les définitions opérationnelles des différentes formes de racisme et de haine.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

M. Perez prend la parole et remercie la mairesse de Montréal pour l'avoir rencontré avant le début de l'assemblée à cet égard.

La présidente du conseil remercie le chef de l'opposition officielle et cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse prend la parole et propose de référer cette motion à la Commission de la présidence du conseil afin de définir un modèle montréalais concernant cette importante question.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, précise que l'intervention de la mairesse à l'effet de référer la motion à la Commission de la présidence du conseil était une suggestion.

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

M. Perez prend la parole et indique qu'il apprécie l'offre de la mairesse, toutefois il n'est pas en accord avec cette suggestion. Il dépose en complément d'information les documents suivants : une correspondance en date du 24 janvier 2020, adressée aux membres du conseil de la Ville, ainsi qu'une version amendée de la motion.

Le chef de l'opposition officielle, Lionel Perez, souhaite retirer la motion sous étude, conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06 051).

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

M. Limoges indique que l'Administration accepte le retrait de la motion inscrite à l'article 65.04.

La présidente du conseil déclare l'article 65.04 retiré, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.04

CM20 0093

Motion non partisane visant à attribuer le nom de Warren Allmand à un lieu situé sur le territoire de la Ville de Montréal avant le 7 décembre 2021, date qui marquera le cinquième anniversaire de son décès

Attendu que Warren Allmand (19 septembre 1932 - 7 décembre 2016) a servi la circonscription de Notre-de-Grâce avec distinction comme député fédéral de 1965 à 1997;

Attendu que, comme membre du conseil des ministres et solliciteur général du Canada (du 27 novembre 1972 au 13 septembre 1976), ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (du 14 septembre 1976 au 15 septembre 1977) et ministre de la Consommation et des Corporations (du 16 septembre 1977 au 4 juin 1979), le travail de Warren Allmand a profondément contribué au façonnement du Canada moderne;

Attendu qu'en 1976 le Parlement a adopté le projet de loi C-84 abolissant définitivement la peine de mort au Canada, proposé par Warren Allmand qui a déclaré en 1977 que « La peine de mort, tout simplement parce qu'elle est immorale et inutile, doit être combattue et vaincue si nous souhaitons devenir une société mondiale dans laquelle nos descendants peuvent vivre dans la paix et la justice », déclaration qui représente toujours un phare brillant pour ceux qui sont engagés dans la lutte pour abolir les pratiques pénales barbares à travers le monde;

Attendu que Warren Allmand a fait progresser la cause du contrôle des armes à feu au cours de son mandat comme solliciteur général, militant pour des lois qui ont par la suite, à travers diverses motions et déclarations, reçu le soutien du conseil municipal de la Ville de Montréal;

Attendu que le travail de Warren Allmand à redéfinir la relation entre le gouvernement du Canada et les Premières nations fut le précurseur des efforts à promouvoir la réconciliation avec les peuples autochtones;

Attendu qu'en poste du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Warren Allmand a supervisé la mise en œuvre de l'Accord de la Baie-James et l'enquête sur le pipeline de la vallée du Mackenzie et a créé le précédent d'une juste relation juridique entre les peuples autochtones et l'état canadien;

Attendu que, durant son mandat de ministre de la Consommation et des Corporations, Warren Allmand a piloté le passage par le parlement canadien d'importantes lois de protection des consommateurs, créant ainsi le Code anticorrosion pour les véhicules à moteur et le programme ÉnerGuide qui oblige tous les grands appareils ménagers à porter une étiquette de cote de rendement énergétique;

Attendu que Warren Allmand fut nommé, par le premier ministre Jean Chrétien, président du Centre international des droits de la personne et du développement démocratique (Droits et Démocratie) à la suite d'Ed Broadbent, poste qu'il occupe de 1997 à 2002 et où il a soutenu le travail pour faire adopter la Déclaration internationale sur les droits des peuples autochtones et a offert son soutien aux négociations menant à l'Accord du Vendredi Saint, précurseur de l'Accord de Paix pour l'Irlande du Nord;

Attendu que Warren Allmand fut élu, en 2005, conseiller municipal du district de Loyola, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, servant avec grâce et distinction et occupant le poste de vice-président du conseil municipal de la Ville;

Attendu que Warren Allmand est né à Montréal et a vécu sa vie à Montréal, et se voyait comme fier Montréalais, fier Québécois et fier Canadien;

Attendu qu'à son décès, les drapeaux à l'hôtel de ville ont été mis en berne et le premier ministre Justin Trudeau a souligné ses « énormes contributions au Canada comme député et comme ministre »;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Lionel Perez
Mme Émilie Thuillier
M. Peter McQueen
M. Alan DeSousa
M. Christian Arseneault

Et résolu :

que le conseil municipal :

- 1- prenne acte de la vie exceptionnelle de Warren Allmand et de l'importance de son travail;
- 2- mandate la Direction de l'urbanisme du Service de l'urbanisme et de la mobilité afin d'amorcer la démarche auprès du comité de toponymie de la Ville de Montréal devant mener à la dénomination d'un lieu public à la hauteur des qualités de monsieur Warren Allmand, et ce, avant le 7 décembre 2021.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

65.05

À 11 h 56, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée.

Cathy Wong
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE